

CONDITIONS ET MOYENS D'UNE PRISE EN CHARGE RENFORCÉE DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES GESTIONNAIRES FORESTIERS

Convention n° CV 05000168
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

ETUDE DE CAS : PLATEAU DE MILLEVACHES ET LIMOUSIN



FCBA - Université de Limoges
Avec la contribution de : ENS LSH et INRA Mona

Septembre 2009

PREAMBULE

Ce rapport est le fruit de la collaboration étroite entre les différentes équipes de recherche du projet. Le travail conduit en Limousin ayant servi à l'étalonnage de l'ensemble de la démarche, tous les partenaires se sont activement impliqués dans la réalisation des entretiens, la mise au point de la méthodologie et la discussion des résultats. *Les idées ici exposées ont par ailleurs été validées au cours d'une réunion de validation auprès de l'ensemble des acteurs rencontrés, le 29 janvier 2008 à Eymoutiers.*

Le présent document a été élaboré à partir de contributions écrites de : Pomme Sturm, Myriam Guillabot, François Didolot et Philippe Allée.

Mise en forme du document final : Marc Valenzisi, FCBA

SOMMAIRE

Introduction	5
I/ Justification du choix des territoires	5
I-1/ Le Plateau de Millevaches, territoire aux multiples paradoxes	5
I-2/ Une forêt nouvelle privée, résineuse et productive, véritable défi pour la biodiversité	6
I-3/ Un territoire désertifié, à forte identité patrimoniale et affective	6
I-4/ Un territoire qui se vide de ses habitants	7
I-5/ Des enjeux environnementaux exacerbés	7
I-6/ Du Millevaches au millefeuille territorial	8
II/ Justification du choix des zones d'enquête de terrain	8
II-1/ Une enquête multi-échelles	8
II-2/ Caractéristiques des populations dans les deux cantons retenus	10
III/ Protocole de choix des acteurs	11
III-1/ Détermination du nombre d'entretiens à effectuer	11
III-2/ Détermination des populations d'acteurs et de leur représentativité respective	12
III-3/ Sélection des acteurs à rencontrer et méthode	12
IV/ La grille d'entretien et la conduite des entretiens	15
IV-1/ Le déroulement des entretiens	15
IV-2/ La grille d'entretien	15
IV-3/ Aménagement de la méthodologie au cours de l'enquête	15
Première partie : identification des problèmes et des enjeux	17
VI/ Différentes manières d'appréhender la biodiversité	18
V-1/ La biodiversité, c'est le mélange d'essences sur la parcelle	19
V-2/ La biodiversité comme l'expression de la spontanéité de la nature.	19
V-3/ La diversité des milieux	20
V-4/ Une idée de protection	20
VI/ Pour l'ensemble des acteurs, la biodiversité sur le Plateau de Millevaches est plutôt hors forêt	20
VI-1/ Plus que le douglas, c'est le mode de sylviculture qui rend si pauvre la biodiversité en forêt exploitée	20
1-A/ Les courtes rotations et coupes rases	21
1-B/ Les plantations plutôt que la régénération naturelle	21
1-C/ La densité des peuplements	21
1-D/ L'intensité de l'exploitation forestière	21
VI-2/ La biodiversité est sur les autres milieux	21
VI-3/ La biodiversité demeure de l'ordre de l'intime	22
VI-4/ Et apparaît marginale par rapport aux autres préoccupations	22
4-A/ Le plateau de Millevaches offre une nature préservée	22
4-B/ D'autres problèmes paraissent plus importants aux acteurs	24
VII/ Les enjeux sur le Plateau de Millevaches	25
VII-1/ L'économie du Plateau	25
1-A/ Les qualités recherchées par le monde forestier quant à la forêt de production sur le plateau	25
1-B/ L'essence qui remplit le mieux ces conditions, sur le Plateau de Millevaches, est à l'unanimité le douglas.	26
VII-2/ Le maintien des paysages et des milieux, pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire	27
VII-3/ Les qualités liées aux milles sources sont dégradées	28
3-A/ La pêche perd de son intérêt	28
3-B/ Le débit instable des rivières	29
3-C/ La potabilité de l'eau	29
VII-4/ L'appauvrissement de la biodiversité	30

Deuxième partie : Offres et demandes de biodiversité sur le Plateau de Millevaches	31
VIII/ Toutes les demandes sont tournées vers le monde forestier	31
VIII-1/ La sylviculture pratiquée conditionne en partie d'autres qualités du territoire	31
VIII-2/ L'ensemble des acteurs se montre indulgent vis-à-vis des forestiers	31
2-A/ Car la forêt est une ressource pour le Pays	31
2-B/ Et la culture forestière est très faible	32
IX/ Un monde forestier conscient de ces demandes	32
IX-1/ Des forestiers soucieux du territoire	32
IX-2/ Qui reconnaissent leurs responsabilités	33
IX-3/ Et adoucissent leurs pratiques	33
IX-4/ Mais les conditions sont peu favorables à des changements plus importants	33
X/ Le problème des problèmes	34
Troisième partie : Caractérisation et évaluation des actions engagées	35
XI/ Des actions en faveur de la biodiversité forestière limitées	35
XII/ Des actions sur la biodiversité extraordinaire plutôt	36
XII-1/ Les acteurs locaux ont le sentiment que les milieux spécifiques du Plateau sont préservés	36
XII-2/ Mais la méthode et les résultats ne sont pas convaincants	36
2-A/ Les acteurs locaux ne sont pas impliqués	36
2-B/ Des politiques qui se contredisent	37
XIII/ La question de l'eau	37
XIV/ Des mesures pour le paysage	38
XV/ Un élan vers une autre sylviculture	38
XV-1/ Poussé par la réglementation	38
XV-2/ Et la pression des attentes locales	38
XV-3/ La prévention des risques	41
XV-4/ L'étalement des revenus	41
XV-5/ La recherche de bois de qualité	41
XVI/ Les actions menées n'intègrent pas l'ensemble des préoccupations	41
Quatrième partie : Propositions d'amélioration des politiques et des modes de gouvernance	42
XVII/ Peu de propositions	42
XVIII/ Les attentes des naturalistes en matière de conduite des peuplements	42
XIX/ Orienter les moyens financiers vers la biodiversité	43
XX/ Réserver des forêts à vocation de biodiversité	43
XXI/ Sur le plan régalién	44
XXII/ Pour les propriétaires, le changement doit venir par la démonstration	44
XXIII/ Communiquer, informer	44
XXIV/ Rapprocher des acteurs qui ne se connaissent pas	45
ANNEXE : LISTE DES ACTEURS RENCONTRES	46
BIBLIOGRAPHIE	48

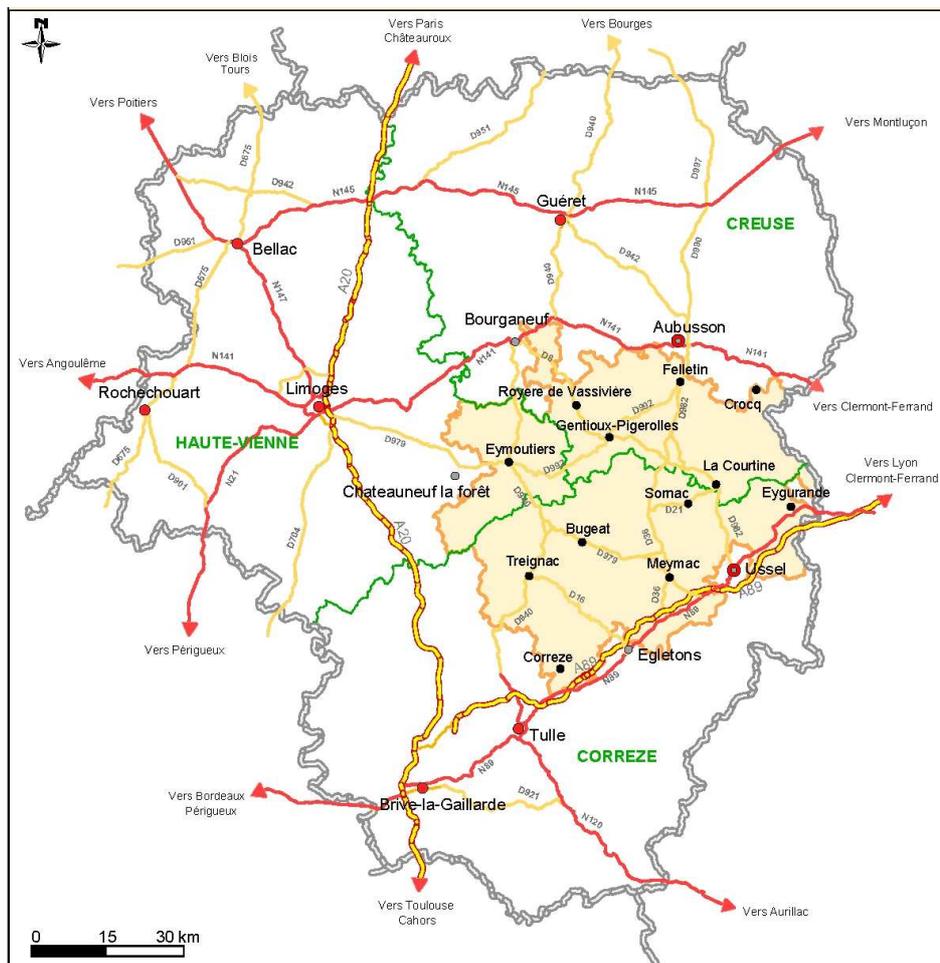
INTRODUCTION

I/ JUSTIFICATION DU CHOIX DES TERRITOIRES

I-1/ Le Plateau de Millevaches, territoire aux multiples paradoxes

Terrain de prédilection pour les recherches universitaires sur la forêt limousine, le plateau de Millevaches est aujourd'hui un territoire bien connu. Trois thèses de géographie y ont été consacrées au cours des dix dernières années (Beynel, 1997, Didot, 2003, Guillabot, 2006). Toutes ont mises en évidence les nombreux paradoxes et contradictions qui le caractérisent, faisant de lui un territoire particulièrement pertinent pour une étude sur la perception de la biodiversité par les propriétaires et gestionnaires de la forêt. Cette richesse problématique explique le choix scientifique de l'équipe d'en faire un laboratoire d'analyse de la gestion forestière de la biodiversité en Limousin.

Limites et situation du PNR de Millevaches en Limousin (source PNR)



5/51

I-2/ Une forêt nouvelle privée, résineuse et productive, véritable défi pour la biodiversité

La forêt du plateau de Millevaches est une forêt nouvelle, progressivement constituée tout au long du XXe siècle, à la suite de plusieurs vagues de reboisements successifs : boisements paysans en pins sylvestres de l'Entre-Deux-Guerre ; plantations en épicéas du FFN de l'Après-Guerre ; explosion spectaculaire du douglas depuis les années 70. Ces reboisements, qui ont accompagné l'exode rural et le déclin agricole du plateau, ont donné naissance à une vaste forêt résineuse (dont le taux de couverture peut atteindre 60% sur certaines communes), de plus en plus productive et intégrée à la filière bois. La propriété forestière est le fruit de cette histoire socio-économique : il s'agit d'une forêt privée, partagée en une multitude de petits, voire de micropropriétaires, qui ont souvent hérité la forêt de leurs parents, et qui, dans leur grande majorité, ne résident pas sur le plateau. Une jeune forêt résineuse, une forte productivité sylvicole, une multitude de petits propriétaires forains, tous ces caractères constituent autant de handicaps et de défis pour une prise en compte de la diversité biologique. Les territoires forestiers du plateau de Millevaches font donc, en apparence, figure de parents pauvres de la biodiversité. Pourtant ces apparences sont trompeuses et les réalités territoriales sont en fait riches de paradoxes porteurs de nombreux enseignements.

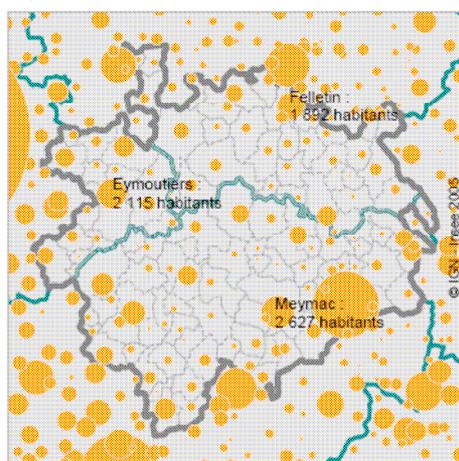
I-3/ Un territoire désertifié, à forte identité patrimoniale et affective

Au terme d'un siècle d'exode rural, le plateau de Millevaches est aujourd'hui le territoire limousin qui cumule les plus forts handicaps socioéconomiques : une population âgée, de très faibles densités, un tissu industriel et une économie résidentielle peu dynamiques, un recul des services publics... Paradoxalement, ce territoire désertifié conserve une très forte image identitaire au sein de la région limousine : celle d'un vaste ensemble de hautes terres, domaine de la forêt, de la prairie et de la lande. Chez les propriétaires forestiers, cette identité territoriale se double d'un attachement affectif souvent lié au contexte patrimonial. En dépit d'une culture forestière régionale peu développée, les propriétaires forestiers sont attachés à leur forêt parce qu'ils en ont hérité de leurs parents et qu'ils se sentent investis d'un devoir de mémoire. Plus paradoxal encore, ils témoignent d'un très fort attachement affectif aux paysages reliques de l'époque de leurs parents : landes sèches et surtout landes humides et tourbeuses. Or ces écosystèmes relictés constituent en Limousin les hauts lieux de la biodiversité. Car il s'agit d'un autre paradoxe de la Montagne limousine : la forêt résineuse intensive se partage le territoire avec des milieux ouverts riches en diversité biologique ; prairies et landes sèches, landes humides et tourbières...

I-4/ Un territoire qui se vide de ses habitants

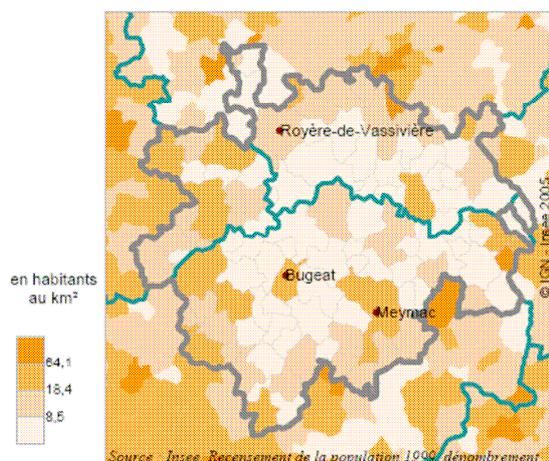
Au regard de la problématique de gestion, le Plateau présente une configuration originale : très peu de personnes y vivent à longueur d'année. En effet, le plateau est faiblement peuplé, comme le montre les cartes ci-après. Les dernières analyses démographiques confirment la diminution de la population de ce territoire.

Population en 1999



Source : Insee, Recensement de la population 1999, dénombrement

Densité de population en 1999



Source : Insee, Recensement de la population 1999, dénombrement

Territoire : 12,4 habitants au km²

Zone de comparaison : 42,0 habitants au km²

I-5/ Des enjeux environnementaux exacerbés

Des écosystèmes variés constituent, à différentes échelles, autant d'enjeux environnementaux.

- A l'échelle locale, ils représentent les paysages emblématiques du PNR Millevaches et s'inscrivent à ce titre dans une double logique de valorisation touristique et d'identité patrimoniale, alors même que nombre de ceux-ci sont instables sur la durée.
- A l'échelle régionale, tourbières et forêts sont considérées (souvent de façon abusive et peu argumentée scientifiquement) comme les garants de l'abondance et de la qualité de la ressource en eau offerte par ce château d'eau montagnard au bassin versant de la Dordogne (géré par l'Agence de l'eau Adour-Garonne) et de la Vienne (géré par l'Agence de l'eau Loire Bretagne). La question de l'utilisation de l'eau est clairement posée, avec des prémisses qui laissent mal augurer de la suite. Cette situation pose clairement la hiérarchie des objectifs environnementaux et des moyens affectés à chacun de ces mêmes objectifs.
- A l'échelle nationale et européenne enfin, le plateau de Millevaches a vu se multiplier ces dernières années les périmètres de protection et de

réglementation des espaces naturels : ZNIEFF, ZICO, Sites Natura 2000 aux titres des directives oiseaux et habitats, arrêtés de biotopes, réserves naturelles volontaires... La tendance à l'accroissement des surfaces concernées se poursuit.

I-6/ Du Millevaches au millefeuille territorial

En dépit de la forte identité régionale évoquée précédemment, délimiter avec précision le plateau de Millevaches reste malaisé. Le territoire du jeune PNR Millevaches n'est qu'imparfaitement structurant et fédérateur, se partageant l'espace avec de nombreuses collectivités territoriales (Pays, Communautés de Communes...) qui multiplie à l'envie les acteurs institutionnels qui ont en charge ou veulent prendre en charge le développement durable et la conservation de la biodiversité. D'autant que de multiples acteurs et gestionnaires de la protection des espaces naturels (DIREN, CREN, Associations naturalistes...) viennent s'ajouter aux collectivités territoriales, faisant du plateau de Millevaches un véritable millefeuille institutionnel. C'est en somme le modèle réduit d'un territoire vidé pour partie de ses gestionnaires quotidiens (« c'est de la forêt d'urbains ») mais qui suscite l'attention des instances spécialisées et de la société limousine, voire nationale, au regard de sa biodiversité, de l'eau, du tourisme...à ce titre, ce territoire pourrait devenir la référence de nombreux territoires ruraux et forestiers français.

II/ JUSTIFICATION DU CHOIX DES ZONES D'ENQUETE DE TERRAIN

II-1/ Une enquête multi-échelles

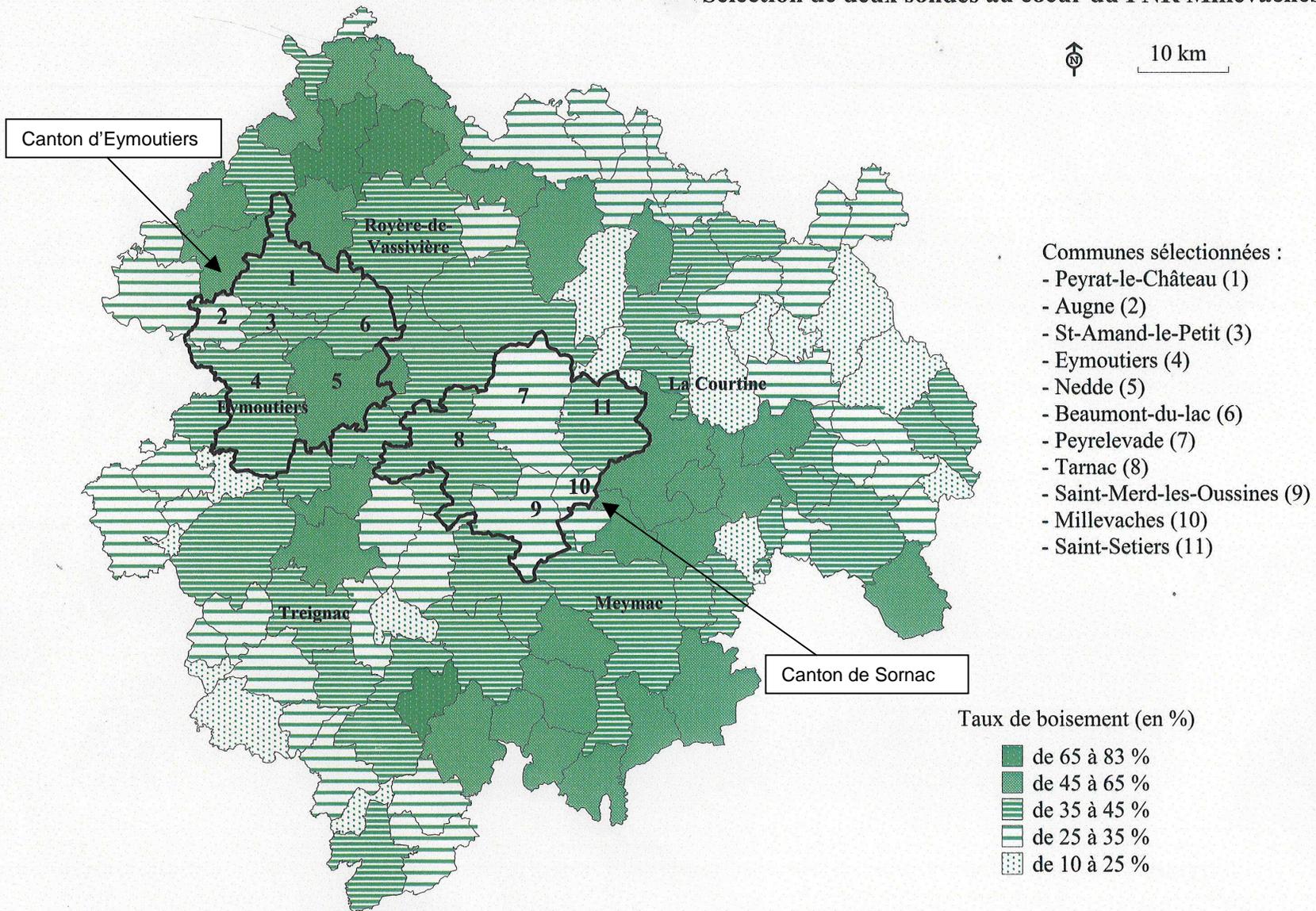
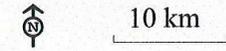
Pour rendre compte de la diversité écosystémique, socioéconomique et institutionnelle du plateau de Millevaches, les enquêtes de terrain ont été conduites à différentes échelles.

- A l'échelle régionale, auprès des gestionnaires institutionnels et économiques.
- A l'échelle locale, au sein de deux territoires échantillons contrastés.

* Au cœur du plateau, le canton de Sornac est un secteur fortement désertifié où la jeune forêt résineuse tient une place prépondérante dans les paysages et dans l'économie.

* En périphérie, le canton d'Eymoutiers, situé dans la grande périphérie urbaine de Limoges, possède un tissu socioéconomique plus diversifié, où la forêt se partage l'espace avec l'agriculture et la périurbanisation.

Sélection de deux sondes au coeur du PNR Millevaches



II-2/ Caractéristiques des populations dans les deux cantons retenus

Les acteurs

La densité de population est plus forte dans le canton d'Eymoutiers (13,2 hab./km² d'après les données INSEE de 1999) que dans celui de Sornac (9,4 hab./km²) mais elle reste faible, à peu près équivalente à la moyenne du PNR. Les deux cantons connaissent un déclin croissant de leur population depuis le début du siècle. Pour exemple, en 1900, le canton d'Eymoutiers est le plus peuplé du département de la haute Vienne après Limoges et saint Junien, (Dubois, 1996 réédition de 1900). Ce déclin semble plus fort sur le canton de Sornac, là où les communes sont les plus élevées en altitude. Cependant, d'après les derniers recensements (INSEE, 2004), la situation tend à s'améliorer, surtout dans le canton d'Eymoutiers où l'on constate un léger gain de population depuis le début du XXI^e siècle. Les témoignages recueillis par les maires des communes de Saint-Julien-le-Petit et Cheissoux indiquent l'arrivée de périurbains et, surtout, d'une nouvelle population exogène, des anglo-saxons, pour l'essentiel, venus s'installer en Limousin pour le cadre de vie. Ces derniers ne résident pas à l'année sur place mais comptent s'installer définitivement pour leur retraite. Il faudra vérifier si cette population exogène apporte un nouveau regard sur le territoire, davantage sensible à la nature, à la biodiversité... Le cœur du plateau de Millevaches n'est, pour l'instant, pas touché par ce nouveau phénomène.

A souligner également, le nombre de résidences secondaires, part très importante sur le canton de Sornac : en 1999, un tiers de résidences secondaires à Sornac contre 15 % à Eymoutiers. Ceci a des conséquences en terme de gestion du territoire (présence épisodique sur le territoire, perception différente des enjeux économiques et environnementaux...). Le canton de Sornac se dessine comme un territoire vide d'hommes.

Les structures de développement

Le canton d'Eymoutiers se distingue par la superposition des structures administratives. Il appartient à la fois au PNR (créé en 2004), au Pays « Monts et Barrages » dont il constitue la partie la plus boisée, et à la Communauté de communes des Portes de Vassivière. Un syndicat intercommunal Monts et Barrages, créé dans les années 70 dans le cadre des plans d'aménagement ruraux, a permis de mettre en route toutes les forces vives du territoire. La création du Groupement de Développement Forestier de Monts et Barrages en 1986 a été financée par l'intermédiaire d'un contrat de pays qui comprenait un volet forêt. En 2002 le syndicat intercommunal a mis en place un conseil de développement pour élaborer la charte de développement du pays. La communauté de communes des Portes de

Vassivière, qui regroupe toutes les communes du canton, a été créée en 2003. La multiplication de ces structures territoriales (PNR, Pays et Comcom) abouti à un manque réel de lisibilité. Qui décide quoi ?

L'organisation intercommunale du canton de Sornac est plus tardive. Il existe, depuis 1991, une association « Millevaches au cœur » qui, pendant 10 ans, a mené des actions dans le cadre des financements de contrats régionaux de développement local. La communauté de communes Bugeat-Sornac-Millevaches, créée en 2002, est issue de cette association. Le Groupement de Développement Forestier du Plateau de Millevaches, qui concerne les parties creusoises et corréziennes du PNR, a été créé en 2005 avec un double objectif : le développement forestier et la représentation des propriétaires vis à vis des autres acteurs du Parc afin de permettre une prise en compte équilibrée de la forêt.

III/ PROTOCOLE DE CHOIX DES ACTEURS

III-1/ Détermination du nombre d'entretiens à effectuer

Les entretiens ont été répartis sur plusieurs échelles pour rapprocher les différents niveaux de connaissance et de décision :

- A l'échelle de l'entité forestière dans son ensemble, la région Limousin, et du Plateau de Millevaches, une quinzaine de grands acteurs.
- A l'échelle de deux sous entités contrastées du plateau de Millevaches, pour les audits des acteurs de terrain. L'équipe s'est fixé une fourchette de vingt à vingt-cinq entretiens par sonde territoriale. Compte tenu des caractéristiques de ces sous territoires explicitées précédemment, cela constituait une soixantaine d'acteurs au niveau local, ce qui paraissait assez élevé par rapport à l'échantillonnage réalisé aux niveaux supérieurs (Limousin et Plateau) ramené à la taille de ces territoires, et en absolu, ramené au nombre d'acteurs pour essayer de prendre en compte les relations entre acteurs.

III-2/ Détermination des populations d'acteurs et de leur représentativité respective

Au niveau du choix des acteurs, nous avons distingué plusieurs populations d'acteurs, suivant leur lien avec le territoire, la forêt ou la biodiversité. En tenant compte de la répartition de ces acteurs sur le territoire et de nos objectifs de recherche, nous avons décidé d'allouer un nombre d'entretiens à chaque population :

- Les acteurs directement responsables de la gestion forestière
 - *Les propriétaires forestiers privés (8 à 10 entretiens par sonde territoriale)*. Les collectivités propriétaires n'ont pas été intégrées à cette population, elles se retrouvent ci-dessous.
 - *Les gestionnaires forestiers privés ou publics (environ 5 audits)*
- Les acteurs non directement en prise avec les responsabilités de gestion forestière
 - *Les gestionnaires du territoire dans son ensemble* : élus locaux propriétaires forestiers ou non, techniciens du Parc Naturel Régional par exemple. (environ 5 audits).
 - *Les usagers de la forêt et les autres acteurs porteurs d'enjeux liés à la biodiversité* : les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, les amateurs de loisirs de pleine nature, les environnementalistes etc. (environ 5 entretiens).

III-3/ Sélection des acteurs à rencontrer et méthode

Nous ne sommes pas dans le cadre d'une étude statistique. Notre but n'était pas d'avoir une information exhaustive, mais pertinente. Nous souhaitions rencontrer les personnes stratégiques et également obtenir le plus large panel possible des perceptions et attentes en matière de biodiversité, de manière à pouvoir rendre compte de la pluralité des ressentis et expertises sur ce sujet.

Nous avons donc mis au point une méthode :

- Tout d'abord, il est apparu nécessaire à l'équipe d'identifier au plus tôt et d'aller voir les personnes dites « incontournables ». Nous avons consulté pour cela les organismes de gestion de territoires ou de forêts que nous avons déjà identifiés : le Parc Naturel Régional du Plateau de Millevaches, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, les techniciens des coopératives, ainsi qu'aux communes de la zone.

- Ensuite, nous prévoyions une marge pour aller voir les gens qui nous seraient par la suite conseillés par des personnes auditées. Nous avons veillé à ne pas « trier » les personnes spécialement favorables à la biodiversité mais bien à cibler les personnes qui auraient des éléments intéressants à apporter, dans le cadre de leur relation au territoire ou à la forêt, en lien avec la biodiversité.
- Nous avons décidé ensuite d'aller voir en premier des propriétaires, pour comprendre le territoire et être mieux à même d'aller auditer par la suite les acteurs qui ont une vision intégrative et un discours construit sur le sujet.

Sélection des propriétaires forestiers :

Pour sélectionner les propriétaires forestiers, nous avons obtenu leur liste exhaustive par les matrices cadastrales des cantons d'Eymoutiers et de Sornac, auquel on a naturellement rajouté la commune de Saint-Merd-les-Oussines.

Notre souci principal pour les propriétaires était d'arriver à embrasser la pluralité des situations qui peuvent amener des perceptions distinctes par rapport à la biodiversité. L'équipe a établi pour cela des critères :

- **La taille de la propriété**, pour toucher tous les leviers de gestion, que nous avons scindés en cinq groupes : *propriétés de moins de 1 ha*, *de 1 à 4 ha*, ces deux groupes n'étant pas représentés au Centre Régional de la Propriété Forestière, *de 4 à 10 ha*, *de 10 à 25 ha* et *plus de 25 ha*, propriétaires contraints par l'obligation d'élaborer un Plan Simple de Gestion.
- **L'adresse des propriétaires**, facteur peut-être révélateur d'un potentiel d'implication ou d'une gestion plus poussée, que nous avons découpé en trois tranches : *propriétaire résidant sur le territoire*, *hors territoire mais en Limousin*, et *hors Limousin*.
- **Une autre activité en lien avec le territoire, la forêt ou la biodiversité** (ex : chasse, pêche, agriculture, champignons).
 - Nous avons recherché parmi ces propriétaires ceux qui ont une activité agricole. Les auditeurs se sont rendus à la chambre d'agriculture départementale pour consulter la liste définitive des électeurs individuels établie le 31/01/2007 pour le canton d'Eymoutiers. Pour le canton de Sornac, il fallait se rendre à Tulle, mais les difficultés que nous avons rencontrées pour consulter la première liste laissaient à penser qu'il serait difficile d'obtenir les données. Mais les mairies constituent une alternative puisque nous pouvons y consulter ces listes. Cette stratégie fut d'autant plus intéressante que nous pourrions certainement avoir des précisions sur les pratiques de certains agriculteurs (CTE, CAD...) et sur ceux qui seraient plus à même à nous répondre sur les questions de biodiversité.
 - Pour les autres activités, nous sommes passés également par les mairies ou les associations de chasse, de pêche.
- **La localisation de la propriété**, au sein du territoire, pour rendre compte de différences éventuelles liées au territoire en eux-mêmes.

- Les propriétaires faisant partie d'un **groupement forestier**. La plupart sont familiaux.
- **L'âge des propriétaires**, en tentant d'avoir également quelques propriétaires de moins de quarante ans.
- **Nous essayions également de voir des hommes et des femmes.**

Les matrices cadastrales nous ont informé également sur les **collectivités propriétaires**. Nous avons établi la liste des communes et des sections de communes propriétaires. Leurs forêts sont soumises au régime forestier. Nous avons établi que pour les forêts sectionnelles, il serait intéressant d'interroger à la fois le maire de la commune considérée, le responsable de la section et l'agent ONF gestionnaire du bien. Nous n'avons pas comptabilisé les communes dans les propriétaires mais dans le groupe des élus. En effet, les maires se montrent généralement gestionnaires de territoires avant d'être propriétaires forestiers.

Tous ces critères nous ont permis d'établir une répartition théorique et indicative des entretiens à effectuer auprès des propriétaires :

- Cinq résidents de la zone considérée, trois hors de cette zone mais dans le Limousin et deux hors Limousin,
- Un a moins de 1Ha, deux ont entre 1 et 4Ha, deux ont entre 4 et 10Ha, deux ont entre 10 et 25Ha et deux ont plus de 25Ha. Ici nous ne collons pas à la réalité statistique pour nous permettre de voir chaque catégorie.
- Deux sont chasseurs, deux sont pêcheurs, un à deux ramassent leurs champignons
- Quatre sont agriculteurs en recherchant la diversité des profils agricoles
- Quatre de moins de 40 ans
- Un à deux groupements forestiers.

Sélection des autres acteurs :

Pour les autres acteurs, nous avons demandé aux propriétaires et aux mairies s'ils connaissaient des personnes de telle ou telle catégorie, ou tout simplement intéressantes à écouter sur la question de la biodiversité en forêt.

Pour les gestionnaires forestiers, nous souhaitions également disposer de la meilleure représentativité possible des métiers et positionnements dans la filière : expert forestier, exploitant de travaux forestiers, conducteur d'engin, technicien d'organisme de gestion, etc. Nous avons procédé par recherche personnelle ou demandes explicites.

Lors de l'application de ce protocole de collecte, nous avons remarqué très vite que beaucoup d'acteurs étaient à la fois dans deux voire trois populations d'acteurs prédéfinies. Cela nous a permis, compte tenu du nombre arrêté d'entretiens, de combiner les regards chez un même acteur et d'étendre quand même notre panel de représentations.

IV/ LA GRILLE D'ENTRETIEN ET LA CONDUITE DES ENTRETIENS

IV-1/ Le déroulement des entretiens

Dans un premier temps, l'auditeur rappelle à l'audité la raison de sa présence (il indique que c'est un projet de recherche national, les différentes régions, le choix de ces territoires, le sujet du projet et les différents partenaires et financeurs) et la déontologie (confidentialité et restitution orale).

Les différents points sur lesquels va porter l'entretien sont annoncés. Puis on invite la personne à décrire soit son parcours (et ses fonctions) en rapport avec la forêt et le territoire (macro acteurs notamment) soit à parler de sa relation avec sa forêt et ce territoire (propriétaire à qui on demande de décrire sa forêt et la gestion qu'il y pratique, élu etc) = le « récit de vie ». Vient ensuite le déroulement de la grille d'entretien proprement dite.

IV-2/ La grille d'entretien

L'enquête est menée sous la forme d'entretiens semi-directifs, structurés selon une grille d'entretien comprenant 3 registres :

- Perception de la biodiversité, de ses problèmes et enjeux sur le territoire ; pratiques en lien avec la biodiversité.
- Connaissance du système d'acteurs et évaluation des mesures et actions engagées.
- Motivation / implication pour la prise en charge de la biodiversité ; propositions d'actions.

(voir l'encadré page suivante)

IV-3/ Aménagement de la méthodologie au cours de l'enquête

Les premiers audits nous ont montré les difficultés de mener des entretiens sur la question de la biodiversité. En effet, parfois c'est le sujet qui bloque, soit par manque de connaissance soit par manque d'intérêt, parfois c'est le sentiment que tout va bien et qu'il n'y a par conséquent rien à dire sur le sujet. Tout en gardant la grille d'entretien, il a été nécessaire de faire preuve de souplesse dans son application. Par exemple, ceux qui ne voient pas quoi dire sur le sujet peuvent nous « tendre des perches » comme le fait qu'ils chassent ou pêchent et permettre ainsi une entrée dans le sujet. Dans une volonté de tester réellement les connaissances des personnes interrogées nous nous sommes également autorisés les questions précises du type : connaissez-vous Natura 2000 ?

La grille de questionnement utilisée pour les entretiens

➤ Description du territoire, de la biodiversité, des pratiques en lien avec la biodiversité

- Quelle est votre **perception** de la biodiversité ? Qu'est ce que ça représente pour vous ? Quelle est pour vous une **définition** de la **biodiversité** ? Y a-t-il des aspects de la biodiversité auxquels vous êtes plus sensibles ? Depuis quand et comment (presse écrite, média, réunion...) en avez-vous entendu parler ?
- Quels sont pour vous les **problèmes** et les **enjeux** liés à la biodiversité sur le territoire du plateau de Millevaches ? [*si problème = résineux, lui faire préciser lesquels et pourquoi ; évoquer le milieu aquatique si ce n'est pas fait spontanément lors de l'entretien ; évoquer quelques espèces communes, quelques milieux ou espèces rares pour mieux cerner sa motivation, voir si c'est une question d'espèce, de milieux ou de territoire...*]
- A quelle **échelle** doit-on prendre en compte la biodiversité ? (A l'échelle d'un territoire, d'un massif, d'une propriété, d'une parcelle ?...)
- Y a-t-il des demandes de biodiversité sur votre territoire ? Lesquelles ? Et par qui sont-elles exprimées ?
- Comment percevez-vous les pratiques des propriétaires forestiers (sur le Plateau de Millevaches et sur votre commune) et celles des différents intervenants en forêt (exploitants forestiers...) en relation avec la biodiversité ?
- [*vérifier auprès de la personne si elle pense que biodiversité et économie ne vont vraiment pas ensemble, dès qu'elle évoque ces points là.*]
- Vous-même, pensez-vous être **acteur** de la biodiversité ? [*pour un propriétaire, on essaie de le ramener à ses pratiques de gestion, s'il laisse des arbres morts, s'il ramasse le petit bois, quelles essences préfère t-il, plante-t-il, ses enfants s'intéressent-ils à ses choix, etc.*]
- Pensez-vous prendre davantage en compte la biodiversité dans vos actions qu'auparavant ? Pour quelles raisons ? Et autour de vous, avez-vous noté un changement dans la prise en compte de la biodiversité ?

➤ Connaissance du système d'acteurs et évaluation des actions engagées

- La biodiversité du plateau de Millevaches, qui s'en occupe finalement (acteurs et structures agissantes) ? Quelles actions et quelle efficacité ? Qui peut jouer un rôle ?
- Connaissez-vous des **mesures de gestion** de la biodiversité ? Qu'en pensez-vous ? Vous sentez-vous concerné par ces mesures ? [*si rien ne sort, on demande s'il connaît les mesures de protection, type Natura 2000 ou autres et leur fonctionnement, leur demander aussi ce qu'il pense de PEFC, s'il y adhère*].
- Existe-t-il des lieux de rencontre et de dialogue en rapport avec les questions de biodiversité ? Y participez-vous ?

➤ Motivation/implication pour la prise en charge de la biodiversité ; proposition d'actions

- Cette question de la prise en compte de la biodiversité en milieu forestier, ça vous paraît intéressant ?
- Et le fait de s'intéresser à la motivation des propriétaires et gestionnaires forestiers pour la prise en charge de la biodiversité, ça vous paraît important de creuser ce point ?
- D'après vous, comment peut-on favoriser cette motivation ? Quels sont les moyens humains, financiers à mettre en place ? A quelle échelle ?
- A votre avis sur le plateau, quelle part en surface de forêt est « gérée », qui gère, qui ne gère pas et pourquoi (*propriétaires âgés, propriétaires ne résidant pas sur place ?*)
- Vous-même, souhaitez-vous vous impliquer davantage en faveur de la biodiversité ? A quelles conditions ? Quelle pourrait être votre participation à une meilleure prise en compte de la biodiversité ?

16/51

PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DES PROBLEMES ET DES ENJEUX

La plupart des personnes rencontrées au niveau des cantons d'Eymoutiers et Sornac parle aisément de la forêt. En revanche, la question de la biodiversité est, d'une part, moins spontanée, d'autre part, moins aisée. Ce sujet a suscité d'avantage de curiosité que d'emphase : en fait, une quinzaine d'acteurs locaux, pour l'essentiel des propriétaires forestiers, avoue ne pas savoir de quoi il s'agit et nous retourne la question. Certains ont eu la curiosité de consulter le dictionnaire avant l'entretien et beaucoup avaient hâte qu'on leur explique la fameuse « notion » car, autant c'est un mot redondant dans les médias, autant ils s'aperçoivent qu'ils n'y ont jamais vraiment réfléchi et ne sauraient l'expliquer. Pour quelques personnes, le terme n'évoque rien. Ces acteurs, au moment d'imaginer comment traduire la biodiversité, ont parfois donné des réponses étonnantes, très personnelles, comme la neige.

Les gestionnaires forestiers et les acteurs régionaux, quant à eux, manient aisément les langages de gestion forestière et de biodiversité, cette dernière ayant depuis longtemps déjà investi le contexte réglementaire qui est le leur. Le sujet ne les étonne pas, la biodiversité est un terme d'usage courant. Ils ont d'ailleurs parfois critiqué le terme, pour trois motifs principaux :

- La biodiversité est un mot à la mode qui n'a pas vraiment de sens. Il a été diffusé par les médias. « La biodiversité c'est la conséquence des messages que l'on entend » « le mot biodiversité déjà, ça me gêne ».
- Il n'existe pas d'indicateur de biodiversité. La biodiversité se mesure en terme difficilement quantifiable, c'est trop subjectif et intuitif.
- Le débat sur la biodiversité renvoie à un débat manichéen où l'évolution est négativement connotée. On considère qu'il y a des changements positifs et des changements pervers.

V/ DIFFERENTES MANIERES D'APPREHENDER LA BIODIVERSITE

Qu'ils se réfèrent ou non à la notion de biodiversité, les acteurs rencontrés marquent un intérêt pour de multiples aspects du vivant dans la forêt ou dans le territoire. A titre d'illustration, nous présentons dans le tableau suivant les éléments cités au cours des entretiens réalisés sur le canton d'Eymoutiers.

<i>Eléments de diversité</i>	<i>Commentaires, exemples</i>	<i>Eléments cités par</i>
Essences arborées locales et en particulier feuillues	Les vieilles hêtraies les chênes ou autres feuillus préférés	16 acteurs
La faune sauvage locale actuelle ou disparue	Chevreaux, sangliers, petit gibier	5 acteurs
La neige		1 acteur
Les oiseaux	Espèces communes, ubiquistes	4 acteurs
Les plantes inféodées à des milieux particuliers	Andromèdes, linaigrettes, usnées	5 acteurs
Les espèces animales ou avifaunistiques inféodées à des milieux particuliers	Lézard vivipare, circaède	2 acteurs
Les sous-bois et les ambiances forestières	Ces acteurs apprécient les sous-bois aérés, clairs	6 acteurs
Les champignons	Ils aiment ramasser les champignons	10 acteurs
Le paysage, les couleurs d'automne	Alternance des milieux ouverts et boisés, mosaïque des peuplements et des couleurs	13 acteurs
La bruyère, les tourbières, les zones humides, les landes		17 acteurs
Forêt irrégulière à régénération naturelle		3 acteurs
La ressource halieutique	La truite	3 acteurs

Les aspects de la diversité du vivant évoqués par les acteurs : résultats de l'enquête sur le canton d'Eymoutiers.

Au-delà de ces aspects, il apparaît que selon les acteurs rencontrés, la notion de biodiversité est associée de façon préférentielle à l'une ou l'autre des grandes thématiques suivantes :

- Le mélange d'essences,
- La spontanéité de la nature,
- La diversité des milieux,
- L'idée de protection.

V-1/ La biodiversité, c'est le mélange d'essences sur la parcelle

« La biodiversité ? C'est quand on a plusieurs essences ». Cette définition, très forestière, émane de nombreux acteurs, aux profils différents et fait référence à l'entité de la parcelle. C'est une définition qui s'applique en situation de production, quand le sylviculteur mélange les essences ou tolère un sous-bois. Cette biodiversité sera porteuse de qualités différentes selon les acteurs qui l'évoquent. Certains peuvent la qualifier de « cochonnerie » quand pour d'autres elle est un sous-bois agréable, un refuge pour la faune ou autres.

V-2/ La biodiversité comme l'expression de la spontanéité de la nature.

« La biodiversité, c'est ce qui pousse spontanément ici ». Pour ces acteurs, aux profils également variés, la biodiversité, c'est tout ce qui pousse sur ce territoire quand l'homme laisse la possibilité à la nature de s'exprimer. Un peu comme une graine qui attendrait le moment propice pour germer, la biodiversité est là, elle attend, et dès qu'elle peut se manifester. « Les essences qu'on plante ne sont pas indigènes ; il y a qu'à voir après une coupe ce qui repousse : bouleaux et buissons ». Pour ces personnes, la biodiversité est locale, les références qu'ils citent sont les bruyères, myrtilles, parfois les espèces animales qui accompagnent cette flore. Elle n'est pas menacée car l'utilisation des terres n'est pas irréversible. Elle s'exprime partout où elle peut.

Les forêts de pentes, les forêts rivulaires, les tourbières, les landes sont considérées comme étant de la biodiversité de ce territoire par ces acteurs, car ce sont des milieux non plantés, qui évoluent seuls.

Une personne a une vision un peu différente : pour elle, la biodiversité est ce qui pousse naturellement, mais au-delà de ça, ce qui est adapté, par extension. Donc la biodiversité d'un territoire évolue. Par exemple, si on importe une essence et qu'elle est adaptée, elle fera partie de la biodiversité de ce territoire. Alors que d'autres personnes de ce groupe sont plus attachées à la notion d'endémisme et plutôt contre les essences exogènes, adaptées ou non. Dans les forêts anciennes, on voit des restes de bruyères et de myrtilles ; à cette époque, la biodiversité

19/51

c'était ça ; elle a changé incontestablement ». Pour un propriétaire de Limoges, « la biodiversité n'a pas changé », le territoire est resté le même.

V-3/ La diversité des milieux

Ces personnes évoquent directement la diversité des milieux sur le Plateau de Millevaches, les rivières, les landes, tourbières... naturellement, elles en arrivent à la notion d'équilibre entre ces milieux et aussi entre espèces, par exemple le gibier. D'autres acteurs, s'ils sont chasseurs, pêcheurs, randonneurs ou certains propriétaires observateurs, vont englober la faune qui va avec le milieu.

Les naturalistes, certains gestionnaires et les macro acteurs se réfèrent à la définition officielle pour la décliner localement.

V-4/ Une idée de protection

Derrière ce terme, certains acteurs du territoire ont perçu l'idée de protection, de préservation de ce qui existe. Beaucoup ont rapproché la biodiversité du développement durable, de l'écologie, du réchauffement climatique...

VI/ POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS, LA BIODIVERSITE SUR LE PLATEAU DE MILLEVACHES EST PLUTOT HORS FORET

VI-1/ Plus que le douglas, c'est le mode de sylviculture qui rend si pauvre la biodiversité en forêt exploitée

L'ensemble des acteurs insiste sur le mode de sylviculture beaucoup plus que sur le douglas en lui-même. D'ailleurs on s'aperçoit au cours des entretiens que de nombreux acteurs locaux, non forestiers, parlent de « sapins », « conifères » ou « résineux » sans pouvoir préciser davantage.

L'ensemble des personnes interrogées juge la biodiversité forestière du Plateau de Millevaches banale, voire nulle, inexistante : « sous les résineux, rien ne pousse ». Les parcelles mono spécifiques plantées serrées de douglas ne sont pas favorables au développement d'un sous-bois et à l'accueil d'une faune variée. Pour les forestiers, cette forêt jeune est encore dans ce qu'ils qualifient de stade ingrat, entre vingt et trente ans. Avant la prochaine éclaircie qui permettra à un sous bois de s'installer.

20/51

Tous les acteurs non forestiers et une grande partie des propriétaires ou gestionnaires forestiers s'accordent pour dire que la biodiversité à l'échelle de la parcelle est quasi nulle ; les arguments évoqués ne sont pas toujours les mêmes mais reviennent régulièrement :

1-A/ Les courtes rotations et coupes rases

Les courtes rotations qui se terminent par des coupes rases ne permettent pas à des biotopes de s'installer. Un des acteurs, plutôt naturaliste, explique que les plantations résineuses ne sont pas favorables à la biodiversité car les cycles sont trop courts. Les naturalistes expliquent que la sylviculture intensive empêche les espèces animales de se constituer une aire de vie contrairement à celle menée dans les futaies irrégulières issues d'une régénération naturelle. Certains sylviculteurs expliquent également que les coupes rases bouleversent l'écosystème au niveau de l'habitat.

1-B/ Les plantations plutôt que la régénération naturelle

Le fait de planter fait qu'on a une seule strate, ce qui réduit nettement l'intérêt pour les oiseaux et la faune en générale.

1-C/ La densité des peuplements

La forte densité des plantations obscurcit ces forêts, il y fait noir, rien ne peut pousser au sol.

1-D/ L'intensité de l'exploitation forestière

Le nombre élevé de dessertes forestières qui érode les sols et colmate les cours d'eau.

Globalement, l'idée que certains formulent est que la forêt prend la place d'autres milieux moins ordinaires.

VI-2/ La biodiversité est sur les autres milieux

Les acteurs régionaux distinguent souvent la biodiversité ordinaire ou banale de la biodiversité dite « extraordinaire », celle qui fait l'objet d'attentions. Ils la situent clairement hors des espaces forestiers exploités : il s'agit des milieux ouverts comme les landes humides, sèches ou à bruyères, les tourbières, les forêts feuillues de pente ou rivulaires ou les vieilles forêts résineuses. Les acteurs locaux

également associent davantage la biodiversité aux milieux ouverts (les tourbières et landes à bruyères arrivent en tête), les loutres, truites, moule perlière ou écrevisse sont également citées de manière récurrente car ces espèces sont caractéristiques du Plateau. Un acteur de la filière forêt bois précise que « la forêt de douglas n'est pas intéressante pour la biodiversité, mais les milieux autour oui. La biodiversité c'est à l'échelle du Plateau ». C'est le sentiment prédominant que l'on peut retenir de ces entretiens.

Pour les gestionnaires forestiers, la biodiversité est hors forêt de production, mais pas du tout hors forêt : toutes les parcelles non gérées sont un réservoir pour la biodiversité, mais surtout les forêts feuillues : les essences arborées locales et en particulier les houx qui faisaient partie du patrimoine, les chênes centenaires, les pins de bruyère, la faune sauvage, les chauve-souris... un professionnel du bois sur le canton de Sornac explique « les forêts de feuillus sont naturelles ici, donc la biodiversité est à son comble ! Essences indigènes »

VI-3/ La biodiversité demeure de l'ordre de l'intime

Certains sont sensibles à cette notion, mais, comme l'exprime un élu local, « ce n'est pas le sujet principal des conversations ». En effet, d'autres sujets sont plus prégnants ou mieux identifiés, en effet, certains élus communiquent en matière d'environnement, mais jamais sur la biodiversité en elle-même. Les naturalistes sont les seuls acteurs à porter ensemble cette question de la biodiversité. Les autres acteurs qui y sont sensibles se sentent différents des autres, souvent incompris. Une agricultrice couche sur son testament ses chênes centenaires pour être sûre qu'ils ne soient pas coupés.

VI-4/ Et apparaît marginale par rapport aux autres préoccupations

Globalement, les personnes interrogées ne nous ont pas fait part d'une grande inquiétude par rapport à la question de la biodiversité sur le Plateau de Millevaches. Soit parce que la biodiversité n'est pas menacée, soit parce que d'autres problèmes semblent plus importants à leurs yeux.

4-A/ Le plateau de Millevaches offre une nature préservée

L'élevage est peu polluant, le pays est vert. L'eau est encore pure par rapport aux autres régions de France. La biodiversité n'est pas menacée :

(i) La biodiversité a de grands espaces sur lesquels s'épanouir :

- Beaucoup de petites parcelles ingérables ou inexploitées sont une aubaine pour la faune et la flore. Le fort morcellement de la propriété privée et le fait que de nombreux petits propriétaires forestiers ne gèrent pas entraîne une forte biodiversité forestière à l'échelle du massif. Certes, la biodiversité est réduite dans les parcelles gérées, mais la nature est libre tout autour. Certains propriétaires forestiers décrivent leurs forêts comme « assez sauvages ». Les difficultés pour l'exploitation des petites parcelles ou d'accès à d'autres expliquent cet abandon, il n'est pas possible d'y faire de la forêt productive, de mettre ces zones en valeur. Elles deviennent donc des zones « de nature » : versants très pentus des vallées en gorge recouverts de feuillus (inexploitables), zones tourbeuses, aux espaces en lande... d'après les forestiers, personne ne touchera pour ces raisons à ces espaces. D'autre part, la forêt change de main assez fréquemment et les propriétaires citadins s'intéressent peu à leur forêt. L'absence de transmission est également une des raisons avancées. Pour certains gestionnaires, la forêt spontanée représente une « biodiversité laxiste », qui n'amène rien au territoire. Citation d'un gestionnaire forestier : « les terrains trop en pente...c'est favorable à la biodiversité (...) personne ne va venir les cultiver, ne vous inquiétez pas ! » Certains naturalistes partagent ce constat avec les forestiers et déplorent qu'il n'y ait rien entre ces deux extrêmes. Certains propriétaires investisseurs pensent que la biodiversité n'a pas besoin d'être prise en compte à l'échelle de leurs parcelles. Pour eux, elle n'est pas menacée, puisqu'elle peut s'exprimer dans les zones improductives (forêt de pente, tourbière, accrus...).
- Sur le canton d'Eymoutiers, les paysages sont variés, quarante pour cents des acteurs interrogés le soulignent explicitement. La mixité des peuplements et l'alternance de zones agricoles et forestières caractérisent ses paysages. Les feuillus sont majoritaires : ce sont des zones favorables à la biodiversité pour beaucoup. Les paysages sont magnifiques, équilibrés, l'air et l'eau peu pollués donnent le sentiment qu'il n'y a pas de problèmes par rapport à la biodiversité même si nombreux sont ceux qui soulignent l'extension des peuplements résineux. Quelques acteurs du tourisme sur le canton de Sornac évoquent également le « petit Canada », cet espace particulièrement préservé.
-
- Quelques acteurs expriment un sentiment de confiance par rapport à la biodiversité car les milieux fragiles sont sûrement protégés.

(ii) L'exploitation du sol n'est pas irréversible

Même si elle est mise à mal par l'utilisation des terres, la biodiversité profite du moindre endroit non exploité et revient au galop dès que l'on cesse une activité. « Des zones sont reprises par l'agriculture, on peut en faire ce qu'on veut derrière.

23/51

Pas de conséquences durables »

(iii) Et l'évolution de la biodiversité est normale, tolérable

Certains acteurs pensent que même si des espèces disparaissent, il faut accepter une évolution « il ne faut pas se figer », « il n'y a pas de problème par rapport à la biodiversité car c'est comme ça ».

4-B/ D'autres problèmes paraissent plus importants aux acteurs

Nous nous sommes rendu compte au cours des entretiens que la question de la biodiversité nous amenait vers d'autres sujets et nous permettait de comprendre les préoccupations des personnes interrogées. Nous les reprenons dans le tableau ci-dessous :

Qualité du territoire	Les différentes composantes	Acteurs qui l'évoquent
Les paysages	Mosaïque de paysages, ouverture, vues	Elus, certains propriétaires forestiers, tourisme, certains professionnels du bois
	Lumière, couleurs (feuillus, mélèzes)	
	Présence de différentes essences, taux d'enrésinement	
L'économie du Pays	Rapidité de croissance des arbres	Professionnels du bois, propriétaires forestiers, un élu. Tous les autres acteurs sont conscients des préoccupations économiques des professionnels et propriétaires forestiers.
	Contrôle des populations de cervidés	
	Une parcelle propre, mono espèce	
	Surface forestière, plantations, agriculture	
	Etat sanitaire des forêts	
	Risques type tempête et incendie	
	Obtention d'un produit standard	
	Obtention d'un produit de qualité	
	Sylviculture durable	
	Champignons	
Economie liée à la pêche		
La qualité de l'eau des rivières	Teneur en calcaire / degré d'acidité	Pêcheurs, agriculteurs, naturaliste, tourisme, la moitié des propriétaires forestiers, certains gestionnaires et certains élus
	Pureté : présence de la moule perlière ou de la loutre	
	Taille et nombre de truites faro	
	Autres poissons (vairons, gardèche...)	
	Vitesse d'écoulement de l'eau dans les rivières	
Le cycle de l'eau sur le Plateau	Potabilité de l'eau par rapport aux normes	Pêcheurs, certains agriculteurs et propriétaires forestiers, naturalistes, quelques professionnels du bois.
	Rôle tampon des tourbières	
	Quantité d'eau sur le Plateau (dans les rivières, rigoles, nappes et pêcheries)	
	Colmatage, ensablement	

	Capacité d'infiltration d'eau des sols (bull...)	
La biodiversité	Espèces associées aux milieux remarquables	Agriculteurs, naturalistes, pêcheurs, élus, certains propriétaires forestiers et professionnels du bois.
	Modification de la biodiversité	
	Présence de feuillus	
	Responsabilité par rapport aux enfants	
L'identité du territoire	Tourbières	Quelques professionnels du bois, agriculteurs, certains propriétaires forestiers et élus.
	landes à bruyères	
	Vieille forêt, myrtilles, pins sylvestres	
	Rivières de première catégorie	
	Végétation endémique	
La convivialité des forêts	Aspect vert, préservé	Elus, certains professionnels du bois, tourisme.
	Champignons	
	Chasse	
	Chemins entretenus, andains, souches	
	Ambiance forestière : sous-bois, myrtilles	
L'équilibre agriculture forêt faune	Présence de feuillus pour nourrir la faune sauvage	Certains professionnels du bois et l'ensemble des élus.
	L'équilibre agriculture forêt faune	
La santé	Conservé et utiliser la biodiversité	Propriétaire-agriculteur

VII/ LES ENJEUX SUR LE PLATEAU DE MILLEVACHES

VII-1/ L'économie du Plateau

Ce qui intéresse en premier lieu les acteurs forestiers du Plateau est la forêt résineuse. Cette forêt est le fruit de leur travail, elle a été voulue, plantée dans un but bien précis : permettre au Pays de trouver une richesse et éviter le dépeuplement.

1-A/ Les qualités recherchées par le monde forestier quant à la forêt de production sur le plateau

Un élu cantonal, pour montrer cette réussite, compare ce massif à celui des Landes, en le qualifiant de « plus équilibré ».

Les qualités d'une forêt productive sur le Plateau de Millevaches sont largement partagées par le monde forestier, même si certains choix divergent.

Une forêt conçue pour rapporter des richesses au pays. Cette forêt résineuse plantée, donc artificielle, est gérée dans le but d'être productive et rentable.

25/51

(i) Une forêt saine et productive.

Donc des essences adaptées et qui poussent bien. Sur le Plateau, les acteurs expliquent de manière unanime que les résineux sont les seuls à être intéressants. C'est le premier point, qui semble incontournable sur le Plateau de Millevaches et surtout sur le canton de Sornac : « les chênes gèlent ici, c'est trop haut » « ici on n'a pas le choix ». Sur le canton d'Eymoutiers, et plus généralement là où les feuillus pourraient être intéressants, ils souffrent des dégâts de gibier et coûtent de loin plus cher que les résineux à la plantation.

(ii) Une forêt monospécifique.

Certains forestiers expliquent leur opposition au mélange des essences car l'une d'elle sera automatiquement « reine ». Par ailleurs, outre la seule essence objectif sur une parcelle, il convient de « nettoyer » la parcelle des broussailles de sous bois qui font concurrence : comme nous l'a dit un pépiniériste, « Si ce n'est pas débroussaillé, c'est bien pour la biodiversité, moins pour le forestier ! » et un sylviculteur renommé : « Les résineux et les feuillus ne doivent pas être plantés ensemble », « Je suis contre le mélange des essences sur une même parcelle, car il y en a une qui sera automatiquement reine ».

(iii) Un retour sur investissement rapide et sans risque

Les propriétaires et gestionnaires sont particulièrement sensibles à cet aspect de retour sur investissement ; pour la majorité des propriétaires, c'est la rentabilité à court terme qui importe. « Avec les feuillus il faut attendre 100 ans ! ». Ils font le choix des résineux, adaptés aux conditions bioclimatiques et aux courtes rotations.

Ils nous font part également d'inquiétudes par rapport au risque sanitaire : la monoculture apparaît de plus en plus comme un risque en cas d'apparition d'une maladie sur l'essence concernée.

1-B/ L'essence qui remplit le mieux ces conditions, sur le Plateau de Millevaches, est à l'unanimité le douglas.

Le douglas est principalement choisi comme essence de reboisement, surtout depuis la tempête de décembre 1999. Il est fortement conseillé par les professionnels de la filière bois.

Les raisons qui expliquent cet engouement pour cette essence sont multiples. Elles sont liées aux qualités intrinsèques de l'essence mais aussi au climat favorable. Pour le propriétaire forestier, c'est un « choix de sécurité », « une valeur sûre » car il pousse vite (le propriétaire peut espérer une récolte à trente ans même si l'arbre se coupe normalement entre cinquante et cinquante-cinq ans), il n'a pas de maladie et est subventionné par l'Etat contrairement à d'autres essences moins

répandues. Cette préférence pour le douglas est également liée aux dégâts du gibier qui limitent le choix des essences. En effet, d'après un pépiniériste, une plantation de douglas, même si elle est abîmée par les chevreuils, a la capacité de se refaire, contrairement aux chênes ou aux hêtres qui ont neuf chances sur dix de ne pas s'en sortir. De plus, les protections pour les feuillus triplent le coût de la plantation.

VII-2/ Le maintien des paysages et des milieux, pour la qualité de vie et l'attractivité du territoire

Sur le canton de Sornac comme sur celui d'Eymoutiers même si les peuplements feuillus y sont majoritaires, la plupart des acteurs interrogés nous a fait part de ses craintes par rapport à l'extension du massif résineux. Ce sont surtout les élus et les autres acteurs du territoire, mais également de petits propriétaires. Nous avons rapproché dans ce paragraphe plusieurs qualités du territoire du fait de leurs exigences par rapport à la forêt. Les habitants, les élus, les propriétaires, les randonneurs évoquent des éléments visuels qui rendent leur environnement moins agréable. Ils sont sensibles avant tout au paysage. Ces forêts résineuses uniformes, « noires », forment un écran visuel et bouchent les paysages. Ces acteurs préfèrent les feuillus aux résineux mais ils apprécient aussi les mélanges feuillus-résineux pour la diversité des couleurs automnales. Les qualités qu'ils prêtent aux feuillus ont été regroupées dans le tableau suivant :

FEUILLUS	RESINEUX
Les chênes apportent plus d'oxygène que les sapins	Sous les résineux vie latente. Pas grand-chose. Ne pousse rien dessous. C'est le cas sous les douglas, les épicéas, le sapin pectiné mais pas sous les mélèzes.
Les chênes c'est plus joli que les sapins	Les résineux bouchent la vue
La forêt de feuillus est plus agréable	Sous les sapins, il fait noir, c'est mal éclairci car ils sont plantés trop serrés
La forêt de hêtre c'est plus aéré mais certains reconnaissent qu'il n'y a pas plus de vie en dessous que sous certains résineux.	Les résineux ne représentent pas l'entité de la forêt limousine

Comparaison feuillus-résineux : tableau récapitulatif des arguments avancés

Pour une partie des acteurs interrogés, l'objectif sur le plateau est de développer le tourisme en mettant en avant ses aspects patrimoniaux, ce qui n'a pas été suffisamment fait jusque là. Ces acteurs visent deux choses : éviter la fermeture des paysages (et maintenir leur diversité) et préserver les landes et les tourbières à forte valeur patrimoniale.

Certains élus sont soucieux avant tout du maintien des populations sur le Plateau, et cela passe par l'exploitation des terres. Pour eux la question de la biodiversité peut d'ailleurs être une opportunité dans le sens où elle nécessite l'entretien de certains milieux oubliés et donc le retour des hommes.

En ce qui concerne la mise en valeur des terres, deux agriculteurs ont souligné l'impact négatif des résineux. Le premier explique que les mélèzes plantés à proximité d'une terre agricole concurrencent celle-ci à cause des racines qui vont très loin mais aussi à cause de l'ombre portée par les arbres qui empêche la terre de se réchauffer. Un autre soulève un problème lié à la reconversion d'une parcelle anciennement enrésinée. En effet, il a constaté que la polyculture dans les fonds de vallée est difficile lorsque tout un versant est planté de résineux car ceux-ci amènent beaucoup de gel et de brouillard. Seule une mise en prairie est possible. Il pense également que la remise en culture après douglas est très difficile, mais pas impossible, car les sols sont plus acides.

Les chasseurs sont aussi dans ce groupe là : ils voient d'abord le côté positif de l'extension des résineux (ou de la forêt au sens général) puisqu'elle a permis le développement du grand gibier. De plus, jusqu'à l'âge de sept huit ans, les peuplements résineux constituent des remises pour ces animaux. Cependant, l'extension de ces peuplements, corrélée avec la réduction des boisements feuillus pose un véritable problème de gestion cynégétique. Si les sangliers ne trouvent pas suffisamment de nourriture sous les feuillus, ils vont dans les champs de maïs ce qui crée des tensions avec les agriculteurs. Parallèlement, il existe aussi des tensions avec les forestiers. Un professionnel va jusqu'à souhaiter, malgré son intérêt pour la biodiversité, que « le cerf disparaisse de la planète » ! A certains endroits, des prélèvements importants de chevreuils sont réclamés à tel point qu'un des maires interrogés a demandé qu'un comptage soit effectué pour vérifier si cela n'allait pas conduire à une mise en danger de l'espèce.

VII-3/ Les qualités liées aux milles sources sont dégradées

Les deux tiers des entretiens font référence à un moment ou un autre à l'eau sur le Plateau. Les acteurs ont une même vision de ce que doit être, car a été, le chevelu sur le Plateau : des rivières de première catégorie gorgées de truites Fario avec de l'eau cuivrée, très pure, l'écrevisse à pattes blanches, la moule perlière, la loutre, les milieux humides pour la régulation...

La situation, encore très bonne aujourd'hui comparée aux autres régions de France, se dégrade pourtant clairement, de l'avis de la plupart des acteurs locaux. L'eau fait figure d'enjeu mondial dont le territoire n'est pas à l'abri même s'il est particulièrement préservé.

3-A/ La pêche perd de son intérêt

La qualité de pêche sur le Plateau se mesure au débit et aux espèces des rivières : le Plateau offre des rivières de première catégorie et beaucoup de truites Fario.

Cette espèce nécessite une eau bien oxygénée dont la température ne dépasse pas 18°C.

La pêche est importante pour le territoire : loisir pour les pêcheurs, économie pour les hôtels, restaurants liés à la venue des pêcheurs. Or les pêcheurs locaux sont préoccupés. Les environnementalistes et quelques autres acteurs du territoire évoquent la disparition de la moule perlière (il en reste juste quelques unes et ceux qui savent où se gardent bien de transmettre l'information !) et de l'écrevisse à pattes blanches.

Les pêcheurs soulignent l'ensablement des cours d'eau, responsable en partie de la disparition de la moule perlière, du à l'exploitation forestière intensive aux abords de l'eau. De plus, la qualité biologique de l'eau évolue, plusieurs acteurs en témoignent à travers leurs observations concrètes : présence d'algues vertes qui n'étaient pas là avant, disparition de la moule perlière, de l'écrevisse à pattes blanches, les truites qui ne grossissent plus... ils attribuent ces phénomènes à l'acidification de l'eau ; et cette acidification a une cause bien identifiée : l'enrésinement en bordure de rivière. S'ajoute à cette acidification l'assombrissement des cours d'eau par les résineux plantés au bord et le manque d'entretien des rives et rigoles. La faune aquatique et notamment les poissons ont besoin d'une alternance ombre lumière pour se développer et là ils manquent de nourriture. Le remplacement des anciennes prairies par les plantations a privé les truites de leur principale source de nourriture. En effet, les prairies étaient jadis drainées par des rigoles qui alimentaient la rivière en vers. Et la qualité biologique de l'eau n'est pas la seule à se dégrader ; il y a sa qualité hydraulique : le débit a fortement diminué. Ce débit plus faible favorise en plus le réchauffement de l'eau et modifie de ce fait la biodiversité puisqu'il favorise les poissons d'eaux calmes et chaudes au détriment des poissons de première catégorie. Les pêcheurs ne s'intéressent plus à ces nouveaux poissons, moins nobles, habitants des rivières de deuxième catégorie.

3-B/ Le débit instable des rivières

La régularité et la puissance du débit des rivières préoccupent également d'autres acteurs, car ces caractéristiques leur semblent dérégées et posent des problèmes de risque. « Les landes et les tourbières sont à prendre en compte : on en a besoin pour les rivières ».

Le débit est devenu très instable car les tourbières ne jouent plus leur rôle régulateur, elles sont asséchées par l'enrésinement. Il a été dit de nombreuses fois que les résineux pompaient plus d'eau que n'importe quels feuillus. Du coup en cas d'orage c'est un déversement brutal dans les cours d'eau, qui débordent et se vident aussitôt.

3-C/ La potabilité de l'eau

La qualité potable ou non de l'eau est également citée par les acteurs économiques de la forêt. Certains élus rapportent que l'eau de leur commune est

trop pure pour la réglementation européenne. Très peu d'acteurs craignent pour la potabilité de l'eau.

VII-4/ L'appauvrissement de la biodiversité

Chasseurs ou naturalistes, mais aussi quelques agriculteurs et propriétaires ont évoqué le problème de l'appauvrissement de la biodiversité.

Beaucoup d'acteurs interrogés ont un sentiment de responsabilité vis-à-vis des générations futures. Ils s'interrogent par rapport à la dégradation de la nature, à la santé humaine, à la pollution, au réchauffement du climat. Ils souhaitent léguer à leurs enfants un paysage varié.

DEUXIEME PARTIE : OFFRES ET DEMANDES DE BIODIVERSITE SUR LE PLATEAU DE MILLEVACHES

VIII/ TOUTES LES DEMANDES SONT TOURNEES VERS LE MONDE FORESTIER

VIII-1/ La sylviculture pratiquée conditionne en partie d'autres qualités du territoire

La faune sauvage comme l'eau parcourt ces deux espaces, l'espace forestier de production et le reste. Le paysage et l'équilibre du territoire s'appréhendent aussi de manière globale.

Les acteurs sont bien conscients que la façon dont est gérée la forêt les concerne car va impacter sur les qualités qui leur importent.

VIII-2/ L'ensemble des acteurs se montre indulgent vis-à-vis des forestiers

2-A/ Car la forêt est une ressource pour le Pays

Elle a été plantée pour maintenir les hommes sur le Plateau. Un très grand nombre de personnes rappelle l'historique du Plateau « *on ne partait de rien* ».

Leur quête de rentabilité à court terme est légitime, certains acteurs avouent même qu'ils feraient pareil à leur place malgré tous les effets négatifs.

Les résineux (et le douglas) ne sont pas remis fondamentalement en cause : la forêt sur ce territoire est une ressource importante, personne ne le conteste. Ni le fait qu'on recherche la rentabilité à court terme au lieu d'attendre 100 ans. Ça se

comprend, avec la tempête, les risques, les maladies, les jeunes qui ne s'intéressent pas... pourquoi prendre le risque du long terme? Forcément, ça pondère les critiques. Pour les propriétaires comme pour les professionnels. Les attentes de forestiers paraissent si légitimes aux autres acteurs que parfois ils n'osent pas demander autre chose : « si je demandais plus de biodiversité, ils me prendraient pour un rigolo ».

Moins d'indulgence à l'égard du gestionnaire public ou de sylviculteurs locaux connus, perçus comme des acteurs ne devant pas chercher uniquement la rentabilité comme les autres car ayant les moyens (intellectuels, techniques et financiers) de pratiquer différemment. A cet égard, ils servent parfois d'excuse, « si eux ne font pas, comment peut-on demander aux propriétaires de le faire ? ». Les critiques sont plus à l'encontre du mode de sylviculture que du résineux en lui-même ou du manque de retombées locales de cette activité pourtant développée pour sortir le pays de sa pauvreté.

2-B/ Et la culture forestière est très faible

Cette forêt est trop jeune pour une culture forestière. Ce constat émane de l'ensemble des professionnels, mais d'autres acteurs l'ont également constaté. Les gestionnaires forestiers ont simplifié « pour vulgariser, c'est plus facile avec les résineux ».

IX/ UN MONDE FORESTIER CONSCIENT DE CES DEMANDES

IX-1/ Des forestiers soucieux du territoire

Les acteurs de la filière bois audités sont également conscients et soucieux des autres enjeux du territoire. « Avant les gens allaient pêcher, ça s'est perdu », « des aménagements sont à apporter pour que les habitants respirent » « il n'y a plus de perdreaux, ni de bécassine sur le bord des rivières », « il faut faire attention au paysage pour le peu de gens qui restent », ils se montrent soucieux de l'avenir de ce territoire « il faut trouver une solution pour les champignons ; la région, avec cette méthode, passera de pauvre à riche », « le territoire est plus vivant aujourd'hui », « champignons et truites, pertes économiques liées à la perte de la diversité du vivant ». « Mes filles sont attachées au territoire, elles sont élevées comme il faut ».

IX-2/ Qui reconnaissent leurs responsabilités

Nombreux sont les gestionnaires forestiers qui reconnaissent que les boisements des bas-fonds ou des tourbières n'auraient pas du avoir lieu. Ils sont conscients de l'impact paysager de ces parcelles pour beaucoup.

Néanmoins, le débat feuillus-résineux sur l'eau reste ouvert : les professionnels de la filière bois insistent souvent sur le fait qu'il n'est pas prouvé que les résineux pompent plus d'eau que les autres essences et que le douglas est peu acidiphile pour les sols par rapport aux hêtre, voire aux tourbières. Sur cette question, les forestiers ne se sentent pas responsables.

IX-3/ Et adoucissent leurs pratiques

De plus en plus de propriétaires forestiers ne dessouchent plus, peut-être par souci d'économie mais aussi pour ne pas dessécher le sol. D'autres acteurs, plus sensibles aux andains, remarquent que des évolutions ont lieu, ils sont parfois plus petits qu'avant, l'usage du bull est toujours de mise mais avec un râteau pour moins dégrader le sol. Certaines personnes qui connaissent la sylviculture ont constaté de nets progrès dans les travaux de préparation du sol, même si les andains continuent à en scandaliser d'autres du point de vue esthétique.

Certains propriétaires et élus locaux entourent leur parcelle de feuillus ou de mélèzes pour masquer les résineux, ou en plantent le long de la route : « le paysage, c'est penser aux autres ».

IX-4/ Mais les conditions sont peu favorables à des changements plus importants

La forêt est essentiellement privée et très morcelée. La tempête a fortement démotivé les propriétaires forestiers et nombreux sont ceux qui ne replantent pas. Cet épisode climatique leur a fait prendre conscience du risque et ils préfèrent couper plus tôt.

Sur le canton de Sornac, planter du feuillu est jugé aberrant. Des propriétaires expliquent fermement « *ici on n'a pas le choix, la question ne se pose pas* »

Par ailleurs, de nombreux gestionnaires forestiers ont évoqué la question du gibier, très pénalisant pour les plantations de feuillus.

X/ LE PROBLEME DES PROBLEMES

Alors que les acteurs partagent globalement ce qu'il faudrait pour le territoire, sont conscients des enjeux, les conditions pour une gestion forestière qui y participe ne sont pas réunies.

Les offreurs de qualité que sont les forestiers n'ont pas aujourd'hui vraiment d'autre alternative.

« Si j'avais voulu faire de la biodiversité, j'aurais fait une croix sur l'économie »

Très nombreux sont les acteurs, forestiers ou non, qui pensent que biodiversité et gestion forestière s'excluent. Ceux qui pratiquent une sylviculture durable, plus intéressante pour le territoire, ne peuvent faire tâche d'huile facilement notamment auprès des petits propriétaires.

TROISIEME PARTIE : CARACTERISATION ET EVALUATION DES ACTIONS ENGAGEES

XI/ DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE FORESTIERE LIMITEES

Les acteurs audités ont évoqué les mesures sans jamais être sûrs de leur intitulé ou application exacte. Nous avons eu souvent différentes interprétations d'une même action engagée.

Les propriétaires, publics ou privés, n'ont pas le sentiment d'avoir des contraintes relatives à la prise en charge de la biodiversité : « Sur la biodiversité, pas de contraintes ». Et en effet, plusieurs gestionnaires régionaux expliquent que « dans les milieux très ordinaires, il n'existe aucun outil pour préserver la biodiversité »

Du côté des gestionnaires locaux, ils n'ont pas l'impression que rien n'est fait, au contraire, la biodiversité est depuis longtemps prise en compte en forêt, ils ont des consignes pour favoriser la biodiversité commune, mais de manière calculée pour ne pas nuire à la rentabilité économique, et donc par de petites actions qui ne sont pas contraignantes pour le propriétaire. Certains gestionnaires forestiers expliquent la réglementation pour la prise en compte de l'environnement et le fait que sur la biodiversité à proprement parler il n'y ait rien de particulier. Le sol, l'eau, les déchets... beaucoup plus. En ce qui concerne la biodiversité dans la gestion forestière, il y a peu de mesures qui vont vraiment dans son sens, les outils existants (PEFC, subventions pour les plantations) étant très contradictoires. Une étude est menée à l'échelle du Limousin pour trouver des indicateurs de biodiversité en forêt.

⇒ Pour une approche de « *L'importance financière de la politique sur la biodiversité forestière sur le plateau de Millevaches* », voir la contribution de François Didot (p. 39-40)

XII/ DES ACTIONS SUR LA BIODIVERSITE EXTRAORDINAIRE PLUTOT

XII-1/ Les acteurs locaux ont le sentiment que les milieux spécifiques du Plateau sont préservés

Globalement, la protection des milieux particuliers est identifiée. Presque tous les acteurs interrogés jugent important de protéger les espaces ouverts du plateau car ce sont des zones de biodiversité, à grand intérêt faunistique et floristique, les tourbières jouent un rôle d'éponge et approvisionnent les sources, landes et tourbières constituent des milieux à forte valeur patrimoniale où l'on peut se promener, chasser, ramasser des champignons, ce sont des milieux « jolis » et « dégagés ». Un couple d'agriculteurs s'estime soulagé qu'une tourbière ait été protégée, ainsi leurs enfants connaîtront ces plantes rares qu'elle abrite. Peu de mesures ou de dispositifs sont connus. Les outils comme Natura 2000 ou PEFC ne sont pas ignorés mais peu en parlent spontanément.

XII-2/ Mais la méthode et les résultats ne sont pas convaincants

Les avis sur les différents dispositifs ou aides sont fonction de la connaissance qu'ils ont des mesures. En fait, les acteurs soulignent essentiellement leur contradiction.

Certains pensent que les actions pour protéger les tourbières sont encore trop ponctuelles. Un propriétaire précise que la limitation à dix mètres pour les plantations autour des tourbières est insuffisante car les racines peuvent atteindre vingt mètres.

2-A/ Les acteurs locaux ne sont pas impliqués

Natura 2000 est un dispositif plutôt bien accepté car peu gênant « on a mis ces zones dans les tourbières et vallées profondes et c'est très bien », même s'il a été mal amené et n'a pas de retombées réelles : « saupoudrage de subventions inintéressantes pour les forestiers ». Une poignée d'acteurs déplore le manque de concertation préalable avec la population locale. Ils dénoncent un système de gestion inadapté aux spécificités locales, mené sans concertation par des « eurotechnocrates ». D'autres soulignent son côté contraignant, fastidieux (trop de paperasses). Les anti Natura 2000 sont plutôt des professionnels indépendants qui refusent l'idée de payer pour laisser le paysage comme il était autrefois ou pour le valoriser à l'ancienne car ça leur paraît déconnecté du système socio-économique actuel. Pour eux, payer pour préserver l'environnement de cette façon

36/51

c'est un non-sens.

A propos d'une tourbière, un pêcheur pense que le remède est pire que le mal : « protégée puis tellement piétinée, avant personne n'y allait, nos motos faisaient moins de dégâts. »

Un maire possède une partie de forêt en ZNIEFF II, pour une plante rare. Il ne sait pas la reconnaître. À quoi bon alors ? A qui profite-t-elle ?

2-B/ Des politiques qui se contredisent

Nous avons eu plusieurs exemples de disfonctionnements : les propriétaires forestiers ne sont pas incités à préserver les zones fragiles. Un agriculteur nous a informés qu'on ne pouvait pas défricher des landes à bruyères sans autorisation préalable. Du côté agricole, les agriculteurs touchent des subventions pour drainer les parties marécageuses, alors que l'on prend des mesures pour protéger les zones humides, du moins ils n'ont pas interdiction de le faire et s'ils préservent ces zones, ils ne touchent aucune subvention alors que ça leur coûte.

Un propriétaire forestier trouve anormal qu'on puisse avoir des subventions pour planter des conifères quand le CREN est intéressé par ce terrain pour le restaurer.

Des agriculteurs ont des subventions pour drainer, curer, couper les bosquets et planter des prairies mono essence alors que la priorité de l'Etat est sensée être la biodiversité. Un exploitant explique : « le problème, c'est que j'aurais tendance à laisser un feuillu dans un trou, pour le mélange d'humus et la faune, mais les subventions poussent le propriétaire à le couper! »

Au final, personne ne sait qui fait quoi, les acteurs sont trop nombreux. Pour certains, le système est peu efficace, les acteurs actifs n'agissent pas ensemble, dans le même sens.

XIII/ LA QUESTION DE L'EAU

La question de l'eau apparaît également comme identifiée et gérée. Les sources sont protégées (périmètres de protection des captages d'eau), les associations de pêcheurs sont actives pour l'entretien des berges et le suivi de la faune des rivières, ainsi que par de la sensibilisation. Les tourbières sont protégées. Les petites entreprises de bûcherons et débardeurs ont fait de vrais efforts pour les cours d'eau et le respect du milieu. Ils évoquent des mesures très contraignantes.

L'initiative individuelle ou locale est assez développée pour retrouver la qualité des rivières ; certains propriétaires entretiennent leurs pêcheries, et essaient de convaincre leurs voisins de faire de même, ou pour les rigoles. Certains acteurs locaux auraient tenté de mettre du calcaire dans les rivières, sans succès. Des personnes entretiennent les berges en passant, pour redonner de la lumière à la rivière.

XIV/ DES MESURES POUR LE PAYSAGE

Les chartes paysagères sont appréciées car elles sont basées sur le consensus et ne peuvent qu'aller dans le bon sens.

Une autre mesure, réglementaire cette fois, mais néanmoins souvent saluée : elle oblige à planter un certain quota de feuillus quand on replante en résineux.

Des propriétaires font des efforts parfois pour masquer les résineux, en plantant des fruitiers en bordure par exemple.

XV/ UN ELAN VERS UNE AUTRE SYLVICULTURE

XV-1/ Poussé par la réglementation

Quelques gestionnaires expliquent qu'ils ont évolué dans le sens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité. « On est beaucoup moins tranquilles qu'il y a 10 ans! ». La biodiversité est entrée dans le discours des forestiers depuis cinq à dix ans. Mais leurs actions restent très ponctuelles et choisies (essences secondaires, arbres morts...). Ils peuvent également être maître œuvre Natura 2000. Pour eux, la biodiversité ne doit pas être une fin en soi. Ils pensent que la biodiversité est plus une résultante d'une sylviculture bien conduite.

Certains expliquent qu'ils ont d'abord perçu ces exigences comme des contraintes, mais maintenant les ont intégrées et elles rendent la gestion forestière plus intéressante « avant on pensait culture d'arbre, maintenant on pense écosystème ».

XV-2/ Et la pression des attentes locales

Des gestionnaires cherchent des essences feuillues de remplacement là où les enjeux paysagers sont forts. Un gestionnaire « je dis ne pleurez pas, il y aura du feuillu sur le Plateau, mais pas le même. Ce qui paye, ce sont les bois de qualité ».

Des organismes de recherche planchent sur le sujet, des colloques sont organisés sur la futaie jardinée, « ça montre qu'il y a une volonté », même si ça reste expérimental.

IMPORTANCE FINANCIERE DE LA POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITE FORESTIERE SUR LE PLATEAU DE MILLEVACHES

Texte établi par François DIDOLOT

Le plateau de Millevaches est concerné par la politique de la biodiversité qui s'exprime par des instruments réglementaires et financiers, ainsi que par celle de production de bois dans le cadre d'un développement de cette dernière. La présente note aborde succinctement ces deux points, après avoir situé le contexte général des différents outils financiers de ce territoire.

Bref rappel historique

Le plateau de Millevaches, terre d'exode rural depuis le milieu du dix-neuvième siècle, a eu dès le début du vingtième siècle une politique de valorisation de la forêt grâce à différents dispositifs financiers. L'exode rural s'est accéléré après la seconde guerre mondiale. La création concomitante du Fonds Forestier National a alors favorisé la création d'un massif de production en forêt privée sur environ la moitié de la surface abandonnée par l'agriculture. La mise en place d'un système considérable d'aides spécifiques à cette agriculture couplée à la réglementation des boisements a permis de stabiliser globalement les surfaces respectives de ce territoire depuis environ 25 ans. A noter le développement, pour ces dernières années, de politiques agro-environnementales spécifiques et significatives à l'usage des exploitants agricoles.

Sans la mise en œuvre de ces instruments financiers, qui ont été considérables sur ce territoire, l'évolution aurait abouti à un territoire couvert d'accrus, avec quelques landes humides et clairières agricoles, et donc à un territoire vide et non entretenu.

Par ailleurs, il y a un déséquilibre de plus en plus important entre les aides destinées à la production agricole et celles concernant la forêt sur ce même territoire.

Politique forestière

Ce territoire est donc concerné par la politique forestière, dont les instruments financiers principaux sont maintenant des allègements fiscaux portant sur :

- la taxe foncière,
- la réduction des droits de mutation à titre gratuit,
- l'impôt sur le revenu.

Il est à noter qu'il doit y avoir, depuis quelques années, prise en compte des objectifs retenus dans les documents d'objectifs des différents sites Natura 2000 pour bénéficier de ces mêmes allègements fiscaux. Les montants disponibles au titre du financement de la production forestière par le budget de l'Etat sont en régression structurelle avec une priorité affichée sur la réalisation de routes forestières, avec corrélativement des conditions de mise en œuvre de plus en plus strictes.

L'importance effective de l'utilisation de ces différents outils financiers est difficile à estimer, même s'il existe des chiffres pour l'ensemble de la France. En effet, dans la pratique, seules les propriétés les plus importantes ont intérêt à les demander :

- Les allègements fiscaux dans le cadre des mutations à titre gratuit sont, en principe, accessibles à la quasi totalité des propriétés boisées. Cependant, les barèmes d'imposition en vigueur depuis 2006 n'incitent pas les héritiers à les demander pour les petites mutations. De plus, la durée de l'engagement (30 ans) rebute certains propriétaires.
- Les exonérations de taxe foncière non bâtie ne sont demandées, dans la pratique, que dans le cas des plantations résineuses. Les difficultés de mise en œuvre de ces mêmes exonérations pour les régénérations naturelles font qu'elles ne concernent qu'une fraction restreinte de propriétés susceptibles d'en bénéficier, et l'expérience des réunions d'information sur la régénération naturelle montre l'absence d'intérêt des propriétaires privés sur ce point particulier.
- Les allègements d'impôt sur le revenu impliquent que le propriétaire ait une garantie de gestion durable.

39/51

Nous sommes là, de nouveau, chez des personnes déjà touchées par le développement forestier, avec des messages prenant en compte la biodiversité.

Concrètement, seule une partie des propriétés utilise les différents dispositifs mis en place pour développer la gestion forestière, celle qui correspond principalement aux propriétés les plus importantes. Les autres propriétaires ne se sentent pas concernés, les investissements, matériel et immatériel ainsi que la perte de liberté en résultant ne contrebalançant pas les contraintes liées à ces engagements. Dans le contexte du plateau de Millevaches, ceci aboutit à stabiliser la surface en conifères pour les propriétés relevant d'un document de gestion durable, mais a relativement peu d'importance sur l'effet global en matière de biodiversité, sur un territoire dont le foncier est morcelé. Par ailleurs, ce même dispositif favorise la césure entre les propriétaires concernés par la gestion forestière telle qu'elle est définie à travers le code forestier, et les autres qui non seulement ne se sentent pas concernées, mais se sentent exclues de celle-ci.

Contrats Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le principal élément de la politique de biodiversité, avec des possibilités de souscrire à des contrats Natura 2000 comprenant une contrepartie financière, ou d'adhérer à des chartes en conformité avec les documents d'objectifs. D'autres dispositifs existent, qui sont en principe en cohérence avec Natura 2000, mais dont la perception sur le terrain manque notablement de lisibilité, et qui reposent essentiellement sur les prescriptions réglementaires, comme le Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux, pour les différentes politiques territoriales.

Les contrats Natura 2000, qui impliquent l'existence de documents d'objectifs approuvés, vont en complément des financements obtenus pour la production forestière durable. Dans la mesure où ces derniers sont en régression, l'ajustement entre les deux devient pour le moins délicat.

Les réserves envers ces contrats sont de deux types, au vu de l'expérience de terrain :

- l'exclusion dans les faits de la production de bois. Ceci aboutit à un oxymoron, la forêt produisant du bois. Ceci est d'autant plus mal perçu que les propriétaires forestiers, sur ce territoire, tiennent compte de l'environnement pour la majorité d'entre eux.
- leur durée, qui peut être supérieure à celle retenue dans les documents de gestion durable (jusque 30 ans au lieu de 10 à 20 ans pour les documents de gestion durable).

Concrètement, le nombre de contrats Natura 2000 passés par les particuliers est très faible. A noter que les sommes effectivement disponibles pour 2008 ne permettaient que la mise en place d'une bonne dizaine de contrats forestiers...

En conclusion

Les évolutions actuelles tendent à un faible engagement financier direct auprès des propriétaires forestiers concernés, avec des montants faibles très probablement en deçà de ce qu'il serait souhaitable pour avoir l'impression d'une volonté politique claire et stable dans le temps.

XV-3/ La prévention des risques

Du fait du climat, de plus en plus de forestiers préfèrent « *ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier* ». Une petite dizaine de propriétaires privés diversifie ainsi ses peuplements, tout en restant dans un objectif de production. Ce sont généralement des forestiers dynamiques, en contact avec de nombreux professionnels de la filière bois. Leurs forêts sont majoritairement résineuses mais ils ne comptent pas sur le tout douglas. Leurs feuillus sont entretenus. Ils utilisent certains bois pour leur propre besoin ou plantent des essences sous lesquelles poussent des champignons.

XV-4/ L'étalement des revenus

Un propriétaire pratique une sylviculture protectionniste avec éclaircies progressives permettant d'étaler les revenus dans le temps. Son principe est d'éviter les coupes rases afin d'éviter au maximum les plantations donc les frais supplémentaires. Il pratique la régénération naturelle dans toutes ces parcelles (sauf après tempête ou problèmes sanitaires) afin obtenir à terme un mélange dans les classes d'âges.

XV-5/ La recherche de bois de qualité

Certains sylviculteurs visent les bois de qualité et leur méthode est plus fine. Ils sont peu nombreux et de fait souvent « célèbres » localement. L'un d'eux précise : « *les autres forestiers ne me prennent pas au sérieux quand j'en parle* ».

XVI/ LES ACTIONS MENEES N'INTEGRENT PAS L'ENSEMBLE DES PREOCCUPATIONS

La filière bois fait - timidement - des pas vers une autre sylviculture. Les autres actions peuvent soulager des problèmes mais n'intègrent pas la dimension circulante de la biodiversité ni l'ensemble des acteurs. Finalement, les personnes interrogées n'ont pas l'impression que les qualités du territoire s'améliorent.

QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D'AMELIORATION DES POLITIQUES ET DES MODES DE GOUVERNANCE

XVII/ PEU DE PROPOSITIONS

Près d'un acteur sur quatre n'a pas apporté d'idée pour améliorer la situation. Pour plusieurs raisons : le désintérêt pour le sujet en est une, pour quelques petits propriétaires forestiers, le sentiment d'incompétence en la matière en est une autre, ces personnes nous ont proposé d'interroger plutôt des forestiers, le sentiment qu'il n'y a rien à faire, partagé par des propriétaires forestiers, des gestionnaires, élus, car tout va bien, les gens d'ici savent gérer, qu'il faut « faire confiance dans le bon sens des gens ». Une dernière raison enfin est la crainte que la recherche de biodiversité aille contraindre l'exploitation forestière : « je veux que ça change, mais je veux pouvoir bosser » est une réflexion partagée par de nombreux travailleurs en forêt.

XVIII/ LES ATTENTES DES NATURALISTES EN MATIERE DE CONDUITE DES PEUPEMENTS

Les naturalistes qui se sont exprimés sur le sujet nous ont décrit les paramètres de gestion sylvicole pouvant conduire à améliorer la biodiversité forestière, par la diversification des niches écologiques. Il s'agit notamment de la régénération naturelle à la place des plantations et de futaie irrégulière à la place des coupes à blanc pour varier les classes d'âge. Ils évoquent également l'allongement des révolutions, le mélange des essences, par exemple un sous étage de hêtre dans un peuplement de douglas, le maintien de zones non gérées et les corridors écologiques.

42/51

XIX/ ORIENTER LES MOYENS FINANCIERS VERS LA BIODIVERSITE

Les forestiers sont plutôt contre les aides, la gestion menée doit permettre la rentabilité. Parmi les réfractaires à cette solution, plus de la moitié sont des propriétaires (peu importe la taille de la propriété) pour qui la forêt représente leur espace de liberté. Les aides sont accusées de déstabiliser les marchés, de créer des « inquiétudes », de culpabiliser les propriétaires ou donc de conditionner les choix sylvicoles : « après on ne pense qu'à ça ».

Mais elles sont utiles pour aider les propriétaires forestiers et dynamiser la gestion. Le recours aux subventions est souvent proposé par les professionnels à défaut d'autre chose. Elles semblent indispensables à de nombreux acteurs pour que les propriétaires forestiers agissent en faveur de la biodiversité.

Les aides proposées sont diverses. Elles pourraient prendre la forme de compensations financières pour des mesures ponctuelles comme de laisser vieillir les peuplements ou pour diversifier le choix des essences (la plupart des acteurs), d'aides indirectes (exonération fiscale, réduction d'impôts). Les acteurs interrogés souhaitent que les plantations résineuses soient moins subventionnées et que les feuillus le soient un peu plus ou que le panel d'essences subventionnées soit plus large.

Pour tous ces acteurs, le système d'aide ne peut être mis en place sans un réel changement de politique car la principale critique faite aux mesures actuelles concerne leur contradiction. Si la politique affichée est celle qui promeut la biodiversité, les aides accordées par l'état en sylviculture vont largement à son encontre. Ils pensent qu'il faut réorienter les moyens financiers en faveur de la biodiversité et que cela ne peut aller sans volonté politique forte.

Si le recours aux aides de l'Etat ne fait pas l'unanimité, il reste la principale proposition des acteurs interrogés mais à condition que l'Etat clarifie son positionnement vis-à-vis de cette problématique.

XX/ RESERVER DES FORETS A VOCATION DE BIODIVERSITE

Plusieurs acteurs, devant l'incompatibilité des enjeux, pensent que les collectivités devraient parfois investir dans des forêts à vocation de biodiversité. Un acteur régional émet l'idée de faire des expériences pilotes chez certains propriétaires sur la base d'aides s'ils laissent vieillir leurs bois.

XXI/ SUR LE PLAN REGALIEN

Le rôle de l'Etat a été abordé par certains acteurs, mais tous ne sont pas d'accord. Le recours à la contrainte a été suggéré par plusieurs professionnels et quelques autres acteurs qui pensent que l'on obtient « rien sans force », ou que pour « une action forte, il faut la contrainte » mais ceux là même disent aussi qu'il faut éviter d'évoluer dans des cadres trop stricts. Ceux qui pensent que la biodiversité coûte ne voient pas d'autre moyen : « la biodiversité, c'est une question de loi ». Quelques mesures ont été proposées : interdire les coupes rases sur les exploitations de plus de 1 Ha, obliger les grands propriétaires à planter des feuillus...

XXII/ POUR LES PROPRIETAIRES, LE CHANGEMENT DOIT VENIR PAR LA DEMONSTRATION

Ce sont soit les grands sylviculteurs, soit les gestionnaires qui doivent démontrer par l'exemple que biodiversité et économie sont conciliables. Pour sensibiliser les propriétaires, plusieurs personnes pensent qu'il faut que ça vienne des acteurs économiques et les coopératives ont été citées à plusieurs reprises.

XXIII/ COMMUNIQUER, INFORMER

Pour accélérer et consolider ce changement, il faut former les futurs forestiers à une bonne gestion durable. La formation des techniciens forestiers (et accessoirement des propriétaires) à une gestion qui privilégie l'écosystème ou plus favorable à la biodiversité a été proposée par 6 % des acteurs (plutôt des forestiers convaincus par l'importance de cette démarche). A la « vulgarisation » des forestiers correspond la « sensibilisation », « l'éducation », ou la « pédagogie » des autres acteurs qui pensent qu'il est nécessaire de mieux communiquer sur la biodiversité pour que les propriétaires forestiers la prennent en compte dans la gestion de leur forêt.

Cette information peut revêtir de nombreuses formes :

- Cas concrets expliqués lors de rencontres forestières
- Conseils individuels aux propriétaires forestiers par leurs mandataires
- Visite des parcelles test ou de cas réussis.

- la diffusion de message lors de réunions organisées par les GDF, identifiés comme des lieux d'échange efficaces
- Beaucoup pensent qu'il faut simplement mener des actions de sensibilisation autour de la biodiversité. L'éducation à l'environnement adressée au grand public ou aux enfants dans les écoles dans l'objectif de donner un esprit forestier à tous ou de mieux faire connaître l'ensemble des fonctions de la forêt.

Pour tous ces acteurs, l'objectif de cette sensibilisation est de responsabiliser les propriétaires forestiers et de leur permettre de s'approprier les mesures pour les appliquer d'eux-mêmes. Cependant, pour certains petits propriétaires, cela devrait surtout s'adresser aux gros « car ils se soucient peu de la biodiversité » ou à ceux qui n'habitent pas sur le territoire. Au contraire, certains professionnels pensent que cette mesure ne toucherait que les gros propriétaires ou ceux qui se déplacent déjà car « les plus petits sont plus individualistes ».

XXIV/ RAPPROCHER DES ACTEURS QUI NE SE CONNAISSENT PAS

Les élus, les autres acteurs du territoire et certains propriétaires (15 % des acteurs) ont exprimé la nécessité de mettre en œuvre une démarche plus citoyenne. Ils souhaitent voir davantage de concertation, de négociation, de dialogue entre tous les acteurs concernés par cette problématique. Ils ont en tête la façon dont Natura 2000 leur a été imposé et pensent qu'on ne peut pas raisonner partout de la même façon. L'objectif de cette démarche est, là aussi, de responsabiliser le propriétaire-citoyen et le faire adhérer au problème posé. Cela pourrait être réalisé lors de réunions de concertations animées par des forestiers ou bien au sein du Parc Naturel Régional ou lors de rencontres forestières... Des lieux de partage d'expérience seraient utiles, réunissant la filière, le Parc Naturel Régional, les naturalistes, les écoles...

Il est intéressant d'entendre la position d'un des propriétaires forestiers rencontrés qui dit : « si on peut participer activement à cette biodiversité, d'accord mais à condition qu'on soit acteur et écouté, à condition d'être acteur actif ».

Ceci montre la volonté qu'ont certains acteurs de participer davantage au débat qui les concerne. Dans ce schéma, le propriétaire est impliqué, il participe au débat.

ANNEXE : LISTE DES ACTEURS RENCONTRES

Au niveau du Limousin

Sébastien GENEST : France Nature Environnement
Thierry COUTAND et Philippe BARRY : Conseil Régional Limousin
Joël GARESTIER : ONF
Henri JUGY : DRAF
Pierre RIGONDAUD : DIREN
Pierre SELIQUER : CREN
Patrick GOUFFES : Agence de l'eau délégation Poitou-Limousin
Daniel MICHAUD : AFOCEL

Plateau de Millevaches :

Christophe PETIT : Conseil Général Corrèze, canton de Bugeat + DRAF
Michel PONCHUT : CG87 canton d'Eymoutiers + élu PNR
Christian BEYNEL : Président du GDF Millevaches
Pascal MONTAGNE : PNR
Olivier VILLA : chargé de mission Natura 2000 PNR
Jean-Pierre GAILLARD : Président des propriétaires forestiers de la Haute Vienne

Canton d'Eymoutiers

► Propriétaires forestiers			
Nom	Surface	Commune de résidence	Commune de la propriété forestière
Bernard Lacouturière	40 ha	Eymoutiers	Augne
Philippe de Launay	60 ha	La Siauve Eymoutiers	La Siauve Eymoutiers
M. Devaud	10 ha	Limoges	Eymoutiers
Christian Lair	100 ha	Tarnac	Tarnac
M. Carrer	3-4ha	Nedde	Nedde
M. Deguillaume	5-6 ha	Eymoutiers	Sainte-Anne
M. Plazanet	10 ha	Nedde	Nedde
► Autres acteurs			
Louis Mallevaud	Retraité, ancien marchand de bois (St Julien le Petit)		
Maryse Celerier	Agricultrice, adhère au CREN		
Anne Lacroix	Agricultrice		
M. Chadelaud	Maire de St Julien le Petit		
M. Mayne	1 ^{er} adjoint commune de Peyrat le Château		
M. Menucelli	Maire de Cheyssoux		

Canton de Sornac + commune de Saint-Merd-les-Oussines

➤ Propriétaires forestiers			
Nom	Surface	Commune de résidence	Commune de la propriété forestière
Jean-Claude COURTEIX	De 10 à 25 Ha	Paris	Saint-Merd-les-Oussines
Roger FAURIE	De 10 à 25 Ha	Saint-Germain-Lavolps	Saint-Germain-Lavolps
Georges NADALON	240 Ha	Saint-Setiers	Saint-Setiers
Francine MONEGER	25 Ha	Paris	Saint-Setiers
Marie-Luce COSTE	60 Ha dont 30 boisés	Saint-Remy	Saint-Remy
François CIBOT	4 Ha	Limoges	Peyrelevade
SEPCHAT	7 Ha		
Gilles LLAURO	<1 Ha	Meymac	Saint Sétiers
Christian HOREAU	8 000 m ²	Peyrelevade	Peyrelevade
➤ Professionnels de la filière forêt-bois			
Alain SAUTAREL	Technicien ONF secteur		
Fernand METADIER	Débardeur		
Gaël LAZZAROTTO	Responsable agence Millevaches à la CFBL		
Olivier LEMOR	Entrepreneur de travaux forestiers		
Robert NANOT	CRPF		
Gilles LLAURO	Pépiniériste forestier		
Georges NADALON	Arboretum, ancien pépiniériste et gestionnaire de biens forestiers		
M. SEPCHAT	Conseiller principal d'éducation de l'école forestière de Meymac		
➤ Elus locaux			
Henri DALLOUBEIX	Maire de Saint-Rémy		
Pierre BAUVY	Maire de Bellechassagne - chasseur		
Luce MALLETEYRE	Maire de Sornac		
➤ Autres acteurs concernés par ce territoire			
Marie-Luce COSTE	Agricultrice (et propriétaire forestière)		
Mme METADIER	Agricultrice		
Eric GUICHARD	Président de l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Sornac		
Philippe RAYNARD	Association Le Pic Noir		
M. et Mme LAUBY	Ferme équestre de Feyssac		

BIBLIOGRAPHIE

- Bibliographie générale forêt et biodiversité du plateau de Millevaches

AYDABIRIAN V. (2004), La gestion des territoire à enjeux environnementaux par les agriculteurs. Les milieux de landes et de tourbière dans le Limousin, Cnasea, Ensa Toulouse

BEGUE E., (2007) : *Conception d'un observatoire des pratiques forestières, en lien avec l'environnement et les milieux naturels. Le cas du parc naturel régional de Millevaches en Limousin*. ENITA de Clermont-Ferrand, 44 p.

BEYNEL C., (1998) : *Forêt et société de la Montagne Limousine*. Limoges, P.U.L.I.M., 532 p.

BOURDY R. (1999), Biodiversité et douglas. L'exemple d'une forêt de moyenne montagne granitique en Limousin, mémoire de DEA, Université de Limoges, 106 p

CHAUMEIL R., (2006) : *Pratiques forestières et environnement : quelle réalité en Limousin ?* F.I.F. - E.N.G.R.E.F., 126 p.

CRPF LIMOUSIN (2006) : *Schéma régional de Gestion Sylvicole du Limousin*. CRPF Limousin, 204 p..

DIDOLOT F. (2007) : *Analyse de l'enquête sur la structure de la propriété forestière en 1999 sur le Massif Central*. CRPF Limousin. Document interne, 58 p.

DIDOLOT F. (2006) : *Analyse des enquêtes réalisées par le Groupement de Développement Forestier du plateau de Millevaches et le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin en 2006*. CRPF Limousin. Document interne, 100 p.

DIDOLOT F. (2006) : *La renaissance forestière du 19ème siècle : L'exemple de la Montagne limousine*. Université de Limoges, Faculté des lettres et sciences humaines. Colloque « Forêt et territoires ». 7 p.

DIDOLOT F., (2003) : *Forêt et propriétaire forestier : entre ressource potentielle et renouvellement*. Thèse de doctorat, Université de Limoges- Faculté des lettres et sciences humaines, 355 p.

GUILLABOT M, (2006), *Forêts privées et développement durable des territoires ruraux. L'exemple de la forêt limousine dans les parcs naturels régionaux Périgord - Limousin et Millevaches*, Thèse de doctorat, Université de Limoges. Faculté des lettres et sciences humaines.

INSTITUT D'ETUDES DU MASSIF CENTRAL, (1987) : *Histoire de la forêt du Massif Central*. Faculté des lettres et sciences humaines- Université de Clermont-Ferrand II. 199 p.

MARTY P., (2004) : *Forêts et sociétés. Logiques d'action des propriétaires privés et production de l'espace forestier : l'exemple du Rouergue*. Publications de la Sorbonne, Paris, 379 p.

MORILLON V., (2005) : *Etude de la ressource résineuse actuelle et de la disponibilité future en Limousin*. CRPF Limousin. Ministère de l'agriculture et de la pêche. 157 p. plus annexes

MOURIER T., (2009) : *Mise en place d'un observatoire des pratiques forestières : Quelles pratiques sur le PNR Millevaches*, Meymac, B.T.S.A. Gestion et production forestière, 37 p

NADALON G. (2003), *Douglas de Millevaches en Limousin fait parler de lui*, Edition le Petit Corrèzien, Ussel

NASR T. (2005), *Perception et appréciation du paysage forestier : le cas du plateau de Millevaches*, Thèse de doctorat en ethno-écologie, 342 p

PERPILLOU A., (1940) : *Cartographie du paysage rural limousin : Tome 1 Commentaires, Tome 2 Atlas*. Chartres, Durand, 104 p et 46 p.

PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN (2003) : *Charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin*. Gentioux, 338 p.

VAZEILLES M., (1917) : *Mise en valeur du Plateau de Millevaches*. Ussel, 218 p.

VILLA O. (2004), Biodiversité et sylviculture : l'exemple du Plateau de Millevaches, mémoire de DEA, Université de Limoges, 117 p.

- Sur la biodiversité du plateau de Millevaches

BOTINEAU M. & al., 1985, la végétation forestière acidiphile du pays de Vassivière in *Annales scientifique du Limousin* T12, 2001. *Etude des groupements végétaux dans les formations boisées acidiphiles*

BOUNAN F. & BARRY P., 1990, Inventaire ornithologique du site naturel de la tourbière du Longeyroux (Corrèze) pendant la période estivale, *in Annales scientifique du Limousin* T12, p. 45-61, 2001. Inventaire systématique des oiseaux. 56 espèces fréquentent les fonds tourbeux, landes, friches et bois résineux des pentes.

GHESTEM & al, 1988, Le site du Longéroux (Corrèze), premiers documents phytosociologiques (bas marais tourbeux, tourbière active et landes tourbeuses) *in Annales scientifique du Limousin* T12, 2001. Etude des groupements végétaux.

PIQUAND Hélène, 1994, Un site botanique remarquable « la forêt d'Espagne », étude phytosanitaire et phytogéographique

POMMIER F., 1996, Contribution à l'étude des groupements végétaux forestiers, thèse de pharmacie

ROGEON M., 1985, Aperçu sur la bryoflore du secteur de Vassivière, *in Annales scientifique du Limousin* T12, 2001. Inventaire secteur circumlacustre de la retenue hydroélectrique de Vassivière

TERRIER-BERLAUD C., BOTINEAU M., 1985, contribution à l'étude phytosociologique des landes sèches d'un secteur de la Montagne limousine. Plateau de Gentioux et de Féniers et Monts d'Eymoutiers *in Annales scientifique du Limousin* T12, 2001. Phytosociologie.

➤ Inventaires concernant les landes :

CREN du Limousin (en collaboration avec BRUGEL A., BRUNERYE L., VILKS A.), 2000, *Plantes et végétation en Limousin : atlas de la flore vasculaire*, St-Gence, 863p.

CREN du Limousin, 2002, *synthèse régionale des landes mésophiles et xérophiles. Rapport d'activité de l'année 2001*, 62 p. FEYDEL L., 2003, *La dynamique spatio-temporelle des landes limousines. Exemple des communes de Cromac, Gioux et Mercoeur depuis le XIXème siècle*, mémoire de DEA en géographie, Université de Limoges

➤ Les tourbières et les milieux humides

CREN 2000, les milieux tourbeux du Limousin, synthèse des connaissances, 72 p.

CREN DU LIMOUSIN, 2006, Etat des lieux du patrimoine naturel et des espèces en Limousin, Mise en place des Réserves naturelles Régionales, 126 p

- Sur l'historique et l'évolution de la biodiversité du plateau de Millevaches

DUMAS A.M. (1995), *La dynamique de l'enfrichement sur les hautes terres limousines. Etude du plateau de Millevaches et du massif des Monédières*, mémoire de DEA, Université de Limoges, 169 p.

MIRAS Y., 2004, *L'analyse pollinique du plateau de Millevaches (Massif-Central, France) et de sites périphériques limousins et auvergnats. Approche des paléoenvironnements, des systèmes agropastoraux et évolution des territoires ruraux*, Thèse de doctorat, Université de France-Comté, 299 p.

ROUAUD R., 2006, *La limite d'extension du Sapin pectiné aux confins de l'Auvergne et du Limousin, Approche phytogéographique*, Mémoire de Master de recherche, 2ème année, 278 p.

- Documents institutionnels

Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin, 2003, *Projet de charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Diagnostic territorial*, document préparatoire, Gentioux-Pigerolles, 139 p

Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin, 2003, *Projet de charte du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Rapport de charte*, document préparatoire, Gentioux-Pigerolles, 97 p

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, 2000, *Orientations régionales forestières*, Conseil Régional Limousin, T1 (116 p) et T2 (51 p)

PEFC, 2002, *Document cadre de la politique de qualité de la gestion forestière durable en Limousin*, daté du 26 avril 2002, 5p.

CRPF du Limousin, 2006, *Schéma Régional de Gestion sylvicole du Limousin*, (197 p.)

Office national de la Chasse et de la faune sauvage, 2005, *Orientations régionales de gestion et de conservations de la faune sauvage et de ses habitats*, 61 p.

- Les actions / outils mis en place

CRPF Limousin, 2002, *Stations forestières et choix des essences sur le Plateau de Millevaches*, Guide simplifié, 64 p.

GERNIGON C., mars 2002, *Un guide paysager pour la forêt limousine*, Cellule Forêt-Paysage du Limousin, Office National des Forêts, Direction Régionale de l'Environnement, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, Conseil Régional Limousin, CRPF, 171 p.

51/51